

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3070

23 octobre 2014

SOMMAIRE

AmTrust Holdings Luxembourg	147320	FINDEV S.A., société de gestion de patri- moine familial	147352
Anisgreen S.A.	147352	Finedining S.à r.l.	147318
BalaBit S.à r.l.	147324	FlatPack Pro	147351
Bien S.A.	147318	Formart Kirchberg Services S.A.	147360
Birdie Finances	147357	Fox Paine International S.à r.l.	147319
Black & Decker Luxembourg Finance ...	147317	Galway II S.à r.l.	147320
Bonaco S.A.	147314	G.O. IA - Luxembourg One S.à r.l.	147358
Brady S.à r.l.	147314	Greenwich Data (project 9) S.à r.l.	147320
BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding S.A.	147314	Hutchison Ports España S.à r.l.	147319
Capon Property S.A.	147354	i.biz S.à r.l.	147317
Capula ESS Lux 1 (USD) S.à r.l.	147318	Jaipur Financial Markets S.à r.l.	147323
CEREP III TSH2 S.à r.l.	147315	Karel S.à r.l.	147317
CEREP III TSH S.à r.l.	147318	Le Jardin d'Alexandra S.à r.l.	147317
Collage Midco S.à r.l.	147319	Liren Language & Communication S.à r.l.	147317
Console S.à r.l.	147315	Logisnet S.à r.l.	147321
Constellation Software Luxembourg	147320	Merkur Residential Property 14 S.à r.l. ..	147321
Crédit Agricole Private Banking Manage- ment Company	147315	Merkur Residential Property 21 S.à r.l. ..	147321
CS Advantage (Lux)	147315	Miura International Parent S.à r.l.	147322
DSA Consulting s.à.r.l.	147353	Miura International S.à r.l.	147316
Eaton Services S.à r.l.	147314	Nisper S.A.	147323
ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF A	147321	NNS Luxembourg S.à r.l.	147316
ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B	147360	OS Luxembourg S.à r.l.	147316
ERLP 1 S.à r.l.	147355	Paradigm Geotechnology Holdings	147319
Europe Invest S.A.	147315	Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l. ..	147316
Event Consulting	147322	Pictor Specialized Fund SICAV-FIS S.A.	147319
Excalibur I S.A.	147314	SHCO 58 S.A.	147314
Fabor S.A.	147319	T2 S. à r.l.	147316
		Vantico International S.à r.l.	147320

Brady S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 177.140.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014141329/11.

(140160941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Bonaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 45.912.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141346/10.

(140160689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

**BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. SHCO 58 S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 184.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141350/10.

(140160703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Eaton Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 183.394.

Les statuts coordonnés au 22 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014141433/11.

(140161011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Excalibur I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 175.704.

Les statuts coordonnés au 30/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10/09/2014.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2014141467/12.

(140161028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Crédit Agricole Private Banking Management Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 183.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141370/10.

(140160719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

CEREP III TSH2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.209.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69267 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014141387/10.

(140160471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Console S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5376 Uebersyren, 80, rue de Bayern.
R.C.S. Luxembourg B 157.871.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141398/10.

(140160843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Europe Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 187.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141464/10.

(140161050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

CS Advantage (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 80.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014141404/14.

(140160349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

NNS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.806.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014141662/11.

(140160679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Miura International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.091.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69273 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014141625/10.

(140160541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 158.169.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141683/11.

(140160940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

OS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.805.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014141678/11.

(140160944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

T2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 18, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 168.166.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014141828/11.

(140160942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Le Jardin d'Alexandra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 14, avenue François Clement.
R.C.S. Luxembourg B 173.578.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 05 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141586/10.

(140160995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Karel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 133.219.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141578/10.

(140160796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

i.biz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.629.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2014141889/10.

(140161873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Black & Decker Luxembourg Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 113.377.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141951/10.

(140161602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Liren Language & Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9145 Erpeldange-sur-Sûre, 130, Porte des Ardennes.
R.C.S. Luxembourg B 175.268.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014141601/14.

(140160333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Bien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 43.591.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 29 août 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Patrick MOINET, administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société, de Monsieur Benoit BAUDUIN et de Monsieur Luc GERONDAL, administrateurs de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat;

- Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2017:

* La société P.A.L. Management Services, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.164; M. Philippe SALPETIER né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique et résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, en étant le représentant permanent;

* Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France), résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

* Madame Christelle MATHIEU, née le 1^{er} mars 1978 à Virton, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141340/24.

(140160702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

CEREP III TSH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.032.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°69268 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014141389/10.

(140160511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Finedining S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.987.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69248 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014141472/10.

(140160763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Capula ESS Lux 1 (USD) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 179.737.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014141999/10.

(140161876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

**Fox Paine International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Paradigm Geotechnology Holdings).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 88.421.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014141474/11.

(140160680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Fabor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, roue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 51.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141476/10.

(140160656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Hutchison Ports España S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 112.343.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69281 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014141526/10.

(140160653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Pictor Specialized Fund SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 142.108.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 février 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 30 mai 2014.

Référence de publication: 2014141702/12.

(140160523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Collage Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 185.840.

Les statuts coordonnés au 24 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014142011/11.

(140161499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Galway II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 988.375,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.826.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141491/10.

(140160472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Greenwich Data (project 9) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014141498/11.

(140160824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

AmTrust Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.739.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141902/10.

(140161189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Vantico International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.960.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 février 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 mars 2014.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2014141884/13.

(140160445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.690.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.680.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142016/10.

(140161827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Logisnet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 32, quai de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 150.422.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Remich, le 05 septembre 2014.
Référence de publication: 2014141604/10.
(140160965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Merkur Residential Property 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 130.419.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 09 septembre 2014.
Référence de publication: 2014141619/10.
(140160462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Merkur Residential Property 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 09 septembre 2014.
Référence de publication: 2014141620/10.
(140160459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF A, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 157.653.

Excerpts of the amended and restated limited partnership agreement (the "partnership agreement") of ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF a executed on 2 may 2014

1. Registered Office. The Partnership has its registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Designation of the manager and signatory powers. ECE Real Estate Partners, S.à r.l. (the "Manager"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157549, with a share capital of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), has been appointed to (i) manage the affairs of the Partnership as external manager (gérant) and (ii) act as alternative investment fund manager (AIFM) of the Partnership within the meaning of the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers.

The Manager has all powers and capacity to represent the Partnership vis-à-vis third parties and to validly commit the Partnership in all the operations which are covered by its purpose as described in the Partnership Agreement.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge aus dem geänderten Gesellschaftsvertrag (der "Gesellschaftsvertrag") der ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF a unterzeichnet am 2. mai 2014

1. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg.

2. Wahl des Verwalters und Zeichnungsbefugnisse. ECE Real Estate Partners, S.à r.l. (der "Verwalter"), eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen in Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B157549, mit einem Gesellschaftskapital von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000.-), wurde ernannt, um (i) die Angelegenheiten der Gesellschaft als externen Verwalter (gérant) und (ii) als Verwalter alternativer Investmentfonds (AIFM) der Gesellschaft im Sinne des luxemburgischen Gesetzes vom 12. Juli 2013 über Verwalter alternativer Investmentfonds, zu verwalten.

Der Verwalter verfügt über alle Befugnisse und die Fähigkeit die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und sie in allen Geschäften, die durch ihren im Gesellschaftsvertrag beschriebenen Zweck gedeckt sind, rechtsgültig zu verpflichten.

Référence de publication: 2014141449/35.

(140160712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Miura International Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelage, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.086.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69274 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014141623/10.

(140160564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Event Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 5, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 176.681.

Constatation de cessions de parts sociales

La gérance constate, qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 27 mars 2014, la société WACKY BROTHERS Sarl, ayant son siège social à L-8138 Bridel, 31, Allée St. Hubert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le no B166766, représentée par son gérant Monsieur Jérôme BIGARD, né le 16 février 1985 à Luxembourg, demeurant à 4, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, a cédé 8 (huit) parts sociales qu'elle détenait dans la société EVENT CONSULTING SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5, rue des Girondins L-1626 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B176681 à Monsieur Christophe DIEDERICH, né le 2 avril 1984 à Luxembourg, demeurant à 28A, rue des Romains L-8041 Strassen.

Monsieur Pit MAAS, né le 24 janvier 1982 à Luxembourg, demeurant à 14, rue du Vin L-5434 Niederdonven, a cédé 9 (neuf) parts sociales qu'il détenait dans la société EVENT CONSULTING SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5, rue des Girondins L-1626 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B176681 à Monsieur Christophe DIEDERICH, né le 2 avril 1984 à Luxembourg, demeurant à 28A, rue des Romains L-8041 Strassen.

Monsieur Paul THYES, né le 21 décembre 1981 à Luxembourg, demeurant à 16, rue Brameschhof L-8285 Kehlen, a cédé 9 (neuf) parts sociales qu'il détenait dans la société EVENT CONSULTING SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5, rue des Girondins L-1626 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B176681 à Monsieur Christophe DIEDERICH, né le 2 avril 1984 à Luxembourg, demeurant à 28A, rue des Romains L-8041 Strassen.

Le gérant Thyes Paul, né le 21.12.1981 à Luxembourg, demeurant à 16, rue Brameschhof L-8285 Kehlen, agissant en tant que gérant technique et le gérant Monsieur Jérôme Bigard, né le 16.02.1984 à Luxembourg, demeurant à 4, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, agissant en tant que gérant technique de la société EVENT CONSULTING Sarl, dûment autorisés à engager la société vis-à-vis des tiers par leurs signatures uniques, déclarent accepter, au nom et pour compte de la Société, la cession de 26 (vingt-six) parts sociales en faveur de Monsieur Christophe Diederich.

Suite à cette cession, les 105 parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée "EVENT CONSULTING SARL" sont détenues comme suit:

WACKY BROTHERS SARL	27 Parts
THYES PAUL	26 Parts
MAAS PIT	26 Parts
CHRISTOPHE DIEDERICH	26 Parts

Les soussignés, Thyes Paul et Jérôme Bigard, considèrent la présente cession comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Fait en double à Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pour la Société

Thyes Paul / Jérôme Bigard

Référence de publication: 2014141446/42.

(140160358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Jaipur Financial Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.082.

Les statuts coordonnés au 30 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014141636/11.

(140161072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Nisper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.633.

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société NISPER S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 12 juin 2009 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1304 du 7 juillet 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 146633.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gentiane PREAUX, employée privée, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La Présidente nomme comme secrétaire Madame Myriam WAGNER, employée privée, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Gentiane PREAUX, prénommée.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV) La Présidente constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

La société anonyme de droit panaméen ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, inscrite au Registro Público de Panamá sous le numéro 360295.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. PREAUX, M. WAGNER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 septembre 2014. LAC/2014/41456. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141661/64.

(140160759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

BalaBit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 856.100,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 185.879.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of July

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) Loft Investment Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malta, and registered with the Registry of Companies under number C64418 ("Loft Investment");

2) Bzorp Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malta, and registered with the Company Registration number C65755 ("Bzorp");

3) Wolf and Greenfield Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, and registered with the Company Registration under number C65756 ("Wolf and Greenfield");

4) Isolta Holdings Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 8, Michalaki Karaoli, ANEMOMYLOS BUILDING, 4th floor, 1095, Nicosia, Cyprus and registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number HE 332336 ("Isolta Holdings");

5) Almira Holdings Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malta, and registered with the Company Registration under number C65754 ("Almira Holdings"); and

6) Red Roof Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, and registered with the Company Registration under number C65757 ("Red Roof");

all of them represented by Mr. Chan Park, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies under private seal, and

7) C5 Partners SCA, a Luxembourg corporate partnership limited by shares, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and

Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 171345 ("C5"), represented by Mrs. Claire Guilbert, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder(s) of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, are all the shareholders (the "Shareholders"), representing the entire share capital, of BalaBit S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with a share capital of EUR 856,100.- incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri M.Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under the registration number B 185879 (the "Company"), incorporated on 3 April 2014 by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary public, as published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 1479 dated 7 June 2014, and whose articles of association of the Company have last been amended by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary, on 17 June 2014, no yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

Such appearing parties, represented as stated above, have declared and requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously resolve to create a new class of shares named "Ordinary shares" and a new class of shares named "Series A shares", with a nominal value of ONE Euro (EUR 1.-) each, within the share capital of the Company and to determine the rights attached to the Ordinary shares and the Series A shares as set forth in the restated articles of association of the Company hereafter;

As a consequence of the above, the Shareholders unanimously resolve to:

- allocate the following shares in the share capital of the Company to and convert them into Ordinary shares:

- * the 147,056 shares held by Loft Investment, aforementioned;
- * the 170,134 shares held by Bzorp, aforementioned;
- * the 57,465 shares held by Wolf and Greenfield, aforementioned;
- * the 209,955 shares held by Isolta Holdings, aforementioned;
- * the 209,500 shares held by Almira Holdings, aforementioned; and
- * the 61,990 shares held by Red Roof Ltd, aforementioned; and

- allocate the following shares in the share capital of the Company to and convert them into Series A shares:

- * the 26,851 shares held by C5, aforementioned.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to increase the share capital of the Company by an amount of TWO HUNDRED THIRTY-NINE THOUSAND TWO HUNDRED THIRTY-SEVEN Euros (EUR 239,237.-) by issuing TWO HUNDRED THIRTY NINE THOUSAND TWO HUNDRED THIRTY SEVEN (239,237) Series A shares with a nominal value of ONE Euro (EUR 1.-) each, so as to raise it from its current amount of EIGHT HUNDRED FIFTY SIX THOUSAND AND ONE HUNDRED Euros (EUR 856,100.-) to ONE MILLION NINETY FIVE THOUSAND THREE HUNDRED THIRTY SEVEN Euros (EUR 1,095,337.-);

Subscriptions - Payment

Thereupon the prenamed C5, a shareholder of the Company, duly represented as stated above, declares to subscribe for TWO HUNDRED THIRTY NINE THOUSAND TWO HUNDRED THIRTY SEVEN (239,237) newly issued Series A shares, and to make a payment in full for such shares by a contribution in cash of TWO HUNDRED THIRTY NINE THOUSAND TWO HUNDRED THIRTY SEVEN Euros (EUR 239,237.-) to the nominal capital amount of the Company.

The Shareholders unanimously resolve to waive of any pre-emption right in respect of such newly issued Series A shares and to accept the aforementioned subscription.

The proof of the payment of TWO HUNDRED THIRTY NINE THOUSAND TWO HUNDRED THIRTY SEVEN Euros (EUR 239,237.-) has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Shareholders unanimously resolve to change the financial year period of the Company into a financial year beginning on the first of July of each year and ended on the thirty June of the following year.

The Shareholders unanimously resolve that the current financial year in course shall end the thirty June 2015.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, and further to the agreement of all the Shareholders, the Shareholders unanimously resolve to amend and fully restate the articles of association of the Company, which will from now on read as follows:

1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Balabit S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3. The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4. The purpose of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights, and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial property rights.

2.5. The Company may further provide support, administrative, promotion or advertising services of any kind to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company or act as an intermediary for the benefit of such companies.

2.6. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

3. Duration.

3.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2. It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the Board. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

4.4. In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

5. Share Capital.

5.1. The Company's share capital is set at one million, ninety five thousand, three hundred and thirty seven euro (EUR 1,095,337), represented by eight hundred and twenty nine thousand, two hundred and forty nine (829,249) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and two hundred and sixty six thousand and eighty eight (266,088) Series A shares (the "Series A Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

5.2. The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles, subject to Investor Consent, except in circumstances in which:

(a) The price per share at which such new Shares are offered to the subscriber is greater than the Series A Issue Price; and

(b) The new Shares to be issued do not have any rights, preferences or privileges senior to, or otherwise adversely affect the class rights of the Series A Shares.

5.3. The Company may redeem its own Shares in accordance with the Law subject to Investor Consent.

6. Shares.

6.1. The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2. The Shares of the Company are in registered form.

6.3. The Company may have one or several Shareholders, with a maximum of forty (40) Shareholders.

6.4. Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the Shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5. Conversion of Shares

(a) Any Series A Shareholder may at any time, by notice in writing to the Company (a "Holder Conversion Notice"), require the conversion of all or part of the Series A Shares held by it into Ordinary Shares.

(b) An Investor Majority may at any time, by notice in writing to the Company (a "Class Conversion Notice"), require the conversion into Ordinary Shares of all the Series A Shares in issue and outstanding for the time being.

(c) The Company shall convene a general meeting of the Shareholders promptly following the serving of the Conversion Notice or at such date specified in the Conversion Notice or promptly following the fulfilment of any conditions specified in the Conversion Notice (the "Class Conversion Date") and the Shareholders undertake to vote at such general meeting of Shareholders in favour of the conversion of those Series A Shares into Ordinary Shares specified in a Conversion Notice.

(d) On the Class Conversion Date, the relevant Series A Shares shall stand converted into Ordinary Shares on the basis of one Ordinary Share for each Series A Share held (subject to adjustment to take account of any Adjustment Event) (the "Conversion Rate") and the Ordinary Shares resulting from that conversion shall in all other respects rank pari passu with the existing issued Ordinary Shares.

(e) The Company shall on the Class Conversion Date enter the name of the holder of the converted Series A Shares on the register of shares of the Company as the holder of the appropriate number of Ordinary Shares.

6.6. Anti-dilution Shares

(a) Except for any issue of New Securities pursuant to the Shareholders' Agreement, in relation to the first issue of New Securities after the effective date of these Articles only (following which this article shall be of no further effect), if New Securities are issued by the Company at a price per New Security which equates to less than the Series A Issue Price (a "Qualifying Issue") (which in the event that the New Security is not issued for cash shall be a price certified by the Auditors acting as experts and not as arbitrators as being in their opinion the current cash value of the non-cash consideration for the subscription for the New Securities) then the Company shall, unless an Investor Majority has specifically waived the rights of all of the Series A Shareholders under this article, offer (such offer, unless waived, to remain open for acceptance for not less than ten (10) Business Days) to any Series A Shareholder who has exercised his rights of pre-emption in respect of at least twenty-five per cent (25%) of his pro rata entitlement to such New Securities pursuant to article 6.7(a) (an "Exercising Investor") the right to receive a number of new Series A Shares determined by applying the following formula (and rounding the product, N, down to the nearest whole share), subject to adjustment as certified in accordance with article 6.6(a) (the "Anti-Dilution Shares"):

$$N = ((SIP / WA) \times X) - X$$

where:

N = the number of Anti-Dilution Shares to be issued to the Exercising Investor

$$WA = (SIP \times ESC) + (QISP \times NS) / (ESC + NS)$$

SIP = the Series A Issue Price

ESC = the number of Shares in issue plus the aggregate number of shares in respect of which options to subscribe have been granted, or which are subject to convertible securities (including but not limited to warrants) in each case immediately prior to the Qualifying Issue

QISP = the lowest per share price of the New Securities issued pursuant to the Qualifying Issue (which in the event that that New Security is not issued for cash shall be the sum certified by the Auditors acting as experts and not arbitrators as being in their opinion the current cash value of the non-cash consideration for the subscription for the New Security)

NS = the number of New Securities issued pursuant to the Qualifying Issue

$$X = Z \times (1 - P)$$

Z = the number of Series A Shares held by the Exercising Investor prior to the Qualifying Issue.

P = the per cent (%) of pro rata entitlement in respect of which Series A Shareholder has exercised his rights of pre-emption to New Securities pursuant to article 6.7.

(b) The Anti-Dilution Shares shall:

(i) be paid up by the automatic capitalisation of available reserves of the Company, unless and to the extent that the same shall be impossible or unlawful or a majority of the Exercising Investors shall agree otherwise, in which event the Exercising Investors shall be entitled to subscribe for the Anti-Dilution Shares in cash at par value (being the par value approved in advance by the Investor Managers) and the entitlement of such Exercising Investors to Anti-Dilution Shares shall be increased by adjustment to the formula set out in article 6.6(a) so that the Exercising Investors shall be in no worse position than if they had not so subscribed at par value. In the event of any dispute between the Company and any Exercising Investor as to the effect of article 6.6(a) or this article, the matter shall be referred (at the cost of the Company) to the Auditors (acting as experts and not as arbitrators) for certification of the number of Anti-Dilution Shares to be

issued. The Auditor's certification of the matter shall in the absence of manifest error be final and binding on the Company and the Exercising Investors; and

(ii) subject to the payment of any cash payable pursuant to article 6.6(b)(i) (if applicable), be issued and shall rank *pari passu* in all respects with the existing Series A Shares, pursuant to a favourable vote of the Shareholders at a general meeting they undertake to hold within five (5) Business Days of the expiry of the offer being made by the Company to the Exercising Investors.

(c) If an Adjustment Event occurs, the Series A Issue Price and the Conversion Rate shall be subject to adjustment on such basis as may be agreed between the Company and an Investor Majority within ten (10) Business Days after completion of such Adjustment Event. If the Company and an Investor Majority cannot agree such adjustment within such period, the question shall be referred to the Auditors (or, if they decline to act any other firm of nationally recognised accountants nominated by an Investor Majority) whose determination shall, in the absence of manifest error, be final and binding on the Company and each of the Shareholders. The costs of the Auditors (or such other firm of accountants) shall be borne by the Company.

6.7. Pre-emption on issue of New Securities

(a) Subject to article 6.7(d), if any New Securities are issued, those New Securities shall not be subscribed for by any person unless the Company has in the first instance offered them to all Shareholders on the same terms and at the same price as those New Securities are being offered to other persons on a *pari passu* and *pro rata* basis to the number of Shares held by those holders on a fully-diluted basis (as nearly as may be without involving fractions). The offer shall be in writing and shall give details of the number and subscription price of the New Securities.

(b) Subject to article 6.7(a), any New Securities shall be subscribed for by those persons at those times and generally on the terms and conditions that the Board think proper, subject to the approval of such persons by the Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

(c) For the purposes of article 6.6 and this article 6.7, an issue of "New Securities" shall not include:

(i) the subscription for the new Shares pursuant to and in accordance with any Shareholders' Agreement and these Articles;

(ii) securities issued to employees, officers, consultants or managers of the Company pursuant to an option plan (including the Share Option Plan) or other similar plan approved by the Board;

(iii) any Shares or other securities issued or granted pursuant to a capitalisation of profits or reserves or any consolidation or sub-division of Shares;

(iv) any Shares or other securities issued by the Company in order for the Company to comply with its obligations under the Shareholders' Agreement including (without limitation) any issue of:

(A) Anti-Dilution Shares; and/or

(B) Ordinary Shares upon conversion of any Series A Shares;

(v) any Shares or other securities issued in consideration of the bona fide acquisition by the Company of any company or business which has been approved by a majority of the managers including any Investor Manager;

(vi) any Shares or other securities issued pursuant to equipment lease financings or bank credit arrangements entered into for primarily non-equity financing purposes which has been approved by a majority of the managers including any Investor Manager; or

(vii) any Shares issued by the Company pursuant to the Shareholders' Agreement.

(d) The right described in article 6.7(a) shall cease to apply immediately prior to the occurrence of any of the following events:

(i) a liquidation, dissolution or winding up in respect of the Company; or

(ii) a Sale.

7. Register of Shares - Transfer of Shares.

7.1. A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

7.2. The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

7.3. Permitted transfer of Shares Any Share may at any time be transferred by a Shareholder without restriction as to price or otherwise on, and subject to, the terms of the Shareholders' Agreement.

7.4. Transfer of Shares

(a) In this article 7.4, reference to the transfer of a Share includes the transfer or assignment of a beneficial or other interest in that Share or the creation of a trust or Encumbrance over that Share and reference to a Share includes a beneficial or other interest in a Share.

(b) No Share may be transferred unless the transfer is made in accordance with any Shareholders' Agreement or these Articles.

(c) Save where the provisions of articles 7.3, 7.5 and 7.6 apply, any transfer of Shares by a Shareholder shall be subject to the preemption rights contained in this article.

(d) A Shareholder who wishes to transfer Shares (a "Transferor") shall, except as otherwise provided in any Shareholders' Agreement or these Articles, before transferring or agreeing to transfer any Shares give notice in writing (a "Transfer Notice") to the Company specifying:

- (i) the number of Shares which it wishes to transfer (the "Transferring Shares");
- (ii) if it wishes to sell the Transferring Shares to a third party, the name of the proposed transferee; and
- (iii) the price (in cash) at which it wishes to transfer the Transferring Shares (the "Transfer Price").

(e) A Transfer Notice constitutes the Company as the agent of the Transferor for the sale of the Transferring Shares at the Transfer Price.

(f) As soon as practicable following receipt of a Transfer Notice, the Board shall offer the Transferring Shares for sale to the Shareholders in the manner set out in article 7.4(g). Each offer must be in writing and give details of the number and Transfer Price of the Transferring Shares offered.

(g) Transfer Offer

(i) The Board shall offer the Transferring Shares to all Shareholders other than the Transferor (the "Continuing Shareholders") inviting them to apply in writing within the period from the date of the offer to the date fifteen (15) Business Days after the offer (inclusive) (the "Offer Period") for Transferring Shares in the proportion (fractional entitlements being rounded to the nearest whole number) which its existing holding of Shares bears to the total number of Shares then in issue and for any additional Transferring Shares not taken up by the other Shareholders.

(ii) At the end of the Offer Period the Board shall:

(A) allocate the Transferring Shares to each Continuing Shareholder in the amounts applied for by such Continuing Shareholders up to its pro rata entitlement and thereafter pro rata to any other Shareholders applying for additional Transferring Shares; and

(B) give written notice of allocation ("Allocation Notice") to the Transferor and each Shareholder to whom Transferring Shares have been allocated (an "Applicant") specifying the number of Transferring Shares allocated to each Applicant and the place and time (being not less than ten (10) Business days nor more than twenty (20) Business Days after the date of the Allocation Notice) for completion of the transfer of the Transferring Shares.

(iii) Upon service of an Allocation Notice, the Transferor must, against payment of the Transfer Price, transfer the Transferring Shares in accordance with the requirements specified in it.

(iv) If the Transferor fails to comply with the provisions of article 7.4(g)(iii):

(A) the Chairman or, failing him, one of the managers, or some other person nominated by a resolution of the Board, may on behalf of the Transferor:

(1) complete, execute and deliver in his name all documents necessary to give effect to the transfer of the relevant Transferring Shares to the Applicants;

(2) receive the Transfer Price and give a good discharge for it; and

(3) enter the name of the Applicants in the register of Shareholders as the holders of the Transferring Shares purchased by them; and

(B) the Company shall pay the Transfer Price into a separate bank account in the Company's name on trust (but without interest) for the Transferor.

(v) If an Allocation Notice does not relate to all the Transferring Shares then, subject to article 7.4(g)(vi), the Transferor may, within eight (8) weeks after service of the Allocation Notice, transfer the unallocated Shares to any person at a price at least equal to the Transfer Price, subject to the approval of such person by the Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

(vi) The right of the Transferor to transfer Shares under article 7.4(g)(v) does not apply if the Board is of the opinion on reasonable grounds that:

(A) the transferee is a person (or a nominee for a person) who is a competitor with (or an affiliate of a competitor with) the Business of the Company or with a Subsidiary;

(B) the sale of the Transferring Shares is not bona fide or the price is subject to a deduction, rebate or allowance to the transferee; or

(C) the Transferor has failed or refused to provide promptly information available to it or him and reasonably requested by the Board for the purpose of enabling it to form the opinion mentioned above.

7.5. Drag-along rights

(a) Subject to articles 7.5(k) and 7.5(l), if:

(i) the holders of eighty percent (80%) of the Ordinary Shares; and

(ii) an Investor Majority,

(together the "Selling Shareholders") wish to transfer all of their Shares (the "Sellers' Shares") to a Proposed Purchaser, the Selling Shareholders shall have the option (the "Drag Along Option") to require all the other holders of Shares (the "Dragged Shareholders") to sell and transfer all of their Shares to the Proposed Purchaser or as the Proposed Purchaser shall direct in accordance with the provisions of this article.

(b) The Selling Shareholders may exercise the Drag Along Option by giving a written notice to that effect (a "Drag Along Notice") to the Company which the Company shall forthwith copy to the Dragged Shareholders at any time before the transfer of the Sellers' Shares to the Proposed Purchaser. A Drag Along Notice shall specify:

- (i) that the Dragged Shareholders are required to transfer all their Shares (the "Dragged Shares");
- (ii) the name of the Proposed Purchaser;
- (iii) the consideration for which the Dragged Shares are to be transferred (calculated in accordance with article 7.5(d)); and
- (iv) the proposed date of transfer.

(c) Drag Along Notices shall be irrevocable but will lapse if for any reason there is not a sale of the Sellers' Shares by the Selling Shareholders to the Proposed Purchaser within forty (40) Business Days after the date of service of the Drag Along Notice. The Selling Shareholders shall be entitled to serve further Drag Along Notices following the lapse of any particular Drag Along Notice.

(d) The consideration (in cash or otherwise) for which the Dragged Shareholders shall be obliged to sell each of the Dragged Shares shall be that to which they would be entitled if the total consideration proposed to be paid by the Proposed Purchaser were distributed to the holders of the Dragged Shares and the Sellers' Shares in accordance with the provisions of article 25.2.

(e) No Drag Along Notice may require a Dragged Shareholder to agree to any terms except those specifically provided for in this article.

(f) Within five (5) Business Days of a Drag Along Notice being served on the Dragged Shareholders, the Dragged Shareholders shall deliver signed documents of transfer in respect of their Shares in favour of the Proposed Purchaser or as the Proposed Purchaser shall direct to the Company. On the expiration of that five (5) Business Day period the Company shall pay the Dragged Shareholders, on behalf of the Proposed Purchaser, the amounts they are due pursuant to article 7.5(d) to the extent the Proposed Purchaser has given the Company the requisite funds. The Company's receipt for the amounts due pursuant to article 7.5(d) shall be a good discharge to the Proposed Purchaser. The Company shall hold the amounts due to the Dragged Shareholders pursuant to article 7.5(d) in trust for the Dragged Shareholders without any obligation to pay interest.

(g) To the extent that the Proposed Purchaser has not, on the expiration of such five (5) Business Day period, given the Company the funds to pay the amounts due pursuant to article 7.5(d), the Dragged Shareholders shall be entitled to the return of the signed documents of transfer for the relevant Shares and the Dragged Shareholders shall have no further rights or obligations under this article in respect of their Shares.

(h) If a Dragged Shareholder fails to deliver signed documents of transfer in respect of its Shares to the Company upon the expiration of that five (5) Business Day period, the Managers shall, if requested by the Proposed Purchaser, authorise any Manager to transfer the Dragged Shareholder's Shares on the Dragged Shareholder's behalf to the Proposed Purchaser (or its nominee(s)) to the extent the Proposed Purchaser has, at the expiration of that five (5) Business Day period, given the Company the funds to pay the amounts due pursuant to article 7.5(d) for the Dragged Shareholder's Shares offered to him. The Company shall then register the transfer.

(i) Any transfer of Shares to a Proposed Purchaser (or as they may direct) pursuant to a sale in respect of which a Drag Along Notice has been duly served shall not be subject to the provisions of article 7.4.

(j) On any person, following the issue of a Drag Along Notice, becoming a Shareholder pursuant to the exercise of a pre-existing option to acquire Shares or pursuant to the conversion of any convertible security of the Company (a "New Shareholder"), a Drag Along Notice on the same terms as the previous Drag Along Notice shall be deemed to have been served on the New Shareholder who shall then be bound to sell and transfer all Shares so acquired to the Proposed Purchaser or as the Proposed Purchaser may direct and the provisions of this article shall apply with the necessary changes to the New Shareholder except that completion of the sale of the Shares shall take place immediately on the Drag Along Notice being deemed served on the New Shareholder.

(k) On or after 31 December 2018 but prior to 31 December 2020, the right described in article 7.5(a) shall continue to apply subject to the following provisions:

(i) the term "Selling Shareholders" shall be amended and defined as the holders of fifty percent (50%) of Ordinary Shares (calculated as if all of the Series A Shares then in issue had converted into Ordinary Shares at the then applicable Conversion Rate); and

(ii) such right shall not apply unless the price offered by the Proposed Purchaser for each Seller's Share is greater than three (3) times the Series A Issue Price.

(l) On or after 31 December 2020 the right described in article 7.5(a) shall continue to apply subject to the following provisions:

- (i) the term "Selling Shareholders" shall be amended and defined as an Investor Majority; and

(ii) the Proposed Purchaser shall be selected by an Investor Majority following an auction process. Such auction process shall be conducted by an internationally-recognised or United Kingdom or European Union recognised investment bank to be proposed by the Investor, subject to the approval by the Board (such approval not to be unreasonably withheld).

7.6. Co-sale right

(a) On any transfer of Shares (other than a permitted transfer under the Shareholders' Agreement), after such Shares have gone through the pre-emption process set out in article 7.4, the Transferor shall give to each other holder of Shares (an "Equity Holder") not less than fifteen (15) Business Days' notice in advance of the proposed sale (a "Co-Sale Notice"). The Co-Sale Notice shall specify:

- (i) the identity of the Proposed Purchaser;
- (ii) the Transfer Price;
- (iii) the manner in which the consideration is to be paid;
- (iv) the number of Shares which the Transferor proposes to sell; and
- (v) the address where the counter-notice should be sent.

(b) Each Equity Holder shall be entitled within five (5) Business Days after receipt of the Co-Sale Notice, to notify the Transferor that they wish to sell a certain number of Shares held by them at the proposed sale price, by sending a counter-notice which shall specify the number of Shares which such Equity Holder wishes to sell. The maximum number of shares which an Equity Holder can sell under this procedure shall be:

$$(X / Y) \times Z$$

where:

X is the number of Shares held by the Equity Holder;

Y is the total number of Shares;

Z is the number of Shares the Transferor proposes to sell.

Any Equity Holder who does not send a counter-notice within such five (5) Business Day period shall be deemed to have specified that they do not wish to sell any Shares.

(c) Following the expiry of five (5) Business Days from the date the Equity Holders receive the Co-Sale Notice, the Transferor shall be entitled to sell to the Proposed Purchaser on the terms notified to the Equity Holders a number of Shares not exceeding the number specified in the Co-Sale Notice less any Shares which Equity Holders have indicated they wish to sell, provided that at the same time the Proposed Purchaser (or another person) purchases from the Equity Holders the number of Shares they have respectively indicated they wish to sell on terms no less favourable than those obtained by the Transferor from the Proposed Purchaser.

(d) No sale by the Transferor shall be made pursuant to any Co-Sale Notice more than three (3) months after service of that Co-Sale Notice.

(e) Sales made by the Equity Holder in accordance with this article 7.6 shall not be subject to article 7.4.

7.7. Notwithstanding any provisions of these Articles, any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.8. Subject to any provisions of these Articles to the contrary, in the event of death, the shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving Shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving Shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased Shareholder.

C. Decisions of the shareholders

8. Collective decisions of the Shareholders.

8.1. The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these Articles.

8.2. Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns.

8.3. In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) Shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of Shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4. In the case of a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of Shareholders" shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

9. General Meetings of Shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one general meeting of Shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

10. Quorum and Vote.

10.1. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2. Save for a higher majority provided in these Articles or by law, collective decisions of the Shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders holding more than half of the share capital.

11. Change of Nationality. The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

12. Amendments of the Articles. Any amendment of the Articles requires the approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing eighty percent (80%) of the share capital at least.

D. Management

13. Composition and powers of the Board.

13.1. The Company shall be managed by several Managers, forming the Board.

13.2. The Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders.

14. Appointment, removal and term of office of Managers.

14.1. Subject to the provisions of this article, the Managers shall be appointed and removed at any time with or without cause by the general meeting of Shareholders which shall determine their term of office pursuant to a decision of the Shareholders representing more than half of the Company's share capital.

14.2. Subject to any provisions of any Shareholders' Agreement, the appointment, removal or amendment of the terms of appointment (including compensation) of a Chief Executive Officer shall be approved by a majority of the Board, including at least one Investor Manager, and the Board shall recommend a resolution to the Shareholders to appoint, remove or amend the terms of appointment of such new Chief Executive Officer as a Manager.

14.3. The Company will reimburse each Manager's and any observer's reasonable costs and out of pocket expenses incurred by them in respect of attending meetings of the Board or carrying out authorised business on behalf of the Company.

15. Vacancy in the office of a Manager. In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced Manager by the remaining Managers until the next meeting of Shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

16. Convening meetings of the Board.

16.1. The Board shall meet upon call by any Manager. The meetings of the Board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2. Written notice of any meeting of the Board must be given to the Managers and the Investor five (5) Business Days at least in advance of the time scheduled for the meeting (except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice), such notice to be accompanied by a written agenda specifying the business to be discussed at such meeting together with all relevant papers. Such notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board which has been communicated to all Managers.

16.3. No prior notice shall be required in case all Managers are present or represented at a Board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board.

17. Conduct of meetings of the Board.

17.1. Chairman

(a) The Investor may nominate one (1) independent manager (other than any Existing Shareholder Manager or any Investor Manager) as chairman of the Board (the "Chairman") subject to the approval of the Board, such approval not to be unreasonably withheld. The Investor shall consult with the Board to recruit a Chairman that has the relevant industry knowledge and experience.

(b) The Chairman shall be appointed for an initial period of at least twelve (12) months with an option to be re-appointed for subsequent twelve (12) month periods subject to four (4) supportive votes from members of the Board excluding the Chairman.

(c) If there is no Chairman in office for the time being, or the Chairman is unable to attend any meeting of the Board, the Managers present at the meeting must appoint another Manager present at the meeting to chair the meeting and the appointment of the chairman of the meeting must be the first business of the meeting.

17.2. Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing another Manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A Manager may represent one or more but not all of the other Managers.

17.3. Meetings of the Board may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.4. The Board may deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board.

17.5. Save with Investor Manager Consent, no business shall be transacted at any meeting of the Board other than that which is specified in the agenda referred to in article 16.2.

17.6. Decisions shall be taken by a majority vote of the Managers present or represented at such meeting. The Chairman will have no casting vote. If on any matter to be voted on by the Board equal votes are cast for and against such matter, the Board shall refer the matter to the Shareholders and it shall not be approved unless it receives the votes of the holders of at least fifty percent (50%) of the issued share capital of the Company.

17.7. The Board may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each Manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18. Minutes of the meeting of the Board.

18.1. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by any two (2) managers.

18.2. As soon as practicable after each meeting of the Board, but not later than ten (10) Business Days thereafter, a copy of the minutes of such meeting shall be sent by the Company to the Investor and to any Investor Directors.

19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of any two (2) Managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board within the limits of such delegation.

E. Reserved matters

20. Notwithstanding any provisions of these Articles and subject to any provisions of any Shareholders' Agreement, the following matters shall require an Investor Consent:

(a) Except pursuant to the Shareholders' Agreement, increasing or decreasing the Company's issued share capital, except in circumstances in which:

i. The price per share at which such new Shares are offered to the subscriber is greater than the Series A Issue Price; and

ii. The new Shares to be issued do not have any rights, preferences or privileges senior to, or otherwise adversely affect the class rights of the Series A Shares;

(b) Purchase or redeem any Share except in accordance with the Shareholders' Agreement;

(c) Proposing or paying any interim dividend on any Share;

(d) Making any material change to the Business, entering into new lines of business, or exiting the current lines of business;

(e) Permitting the Company to cease to carry on its business or permit the Company or the Managers (or any one of them) to take any step to liquidate, wind up or dissolve the affairs of the Company, or effect any merger or consolidation or disposal of Shares amounting to a Sale, or effect anything that changes the corporate structure of the Company or materially affects the assets of the Company;

(f) Amending, alter or repeal any provision of these Articles of Association or the rights enjoyed by any class of Shares;

(g) Creating or authorising the creation or issue of any security or debt instruments convertible into or exercisable for any Shares except that, where the Company proposes to create or issue any security convertible into or exercisable for any Shares, the Investor Consent is not required in circumstances in which:

i. The price per Share at which such new security is convertible into or exercisable for Shares as offered to the subscriber is greater than the Series A Issue Price; and

ii. The new Shares to be issued do not have any rights, preferences or privileges senior to, or otherwise adversely affect the class rights of the Series A Shares;

(h) Creating, approving or authorising liens, encumbrances or securities on the Shares or assets including the sale, assignment, licensing, pledging or encumbering material technology or Intellectual Property other than licences granted in the ordinary course of business;

(i) Declaring insolvency, bankruptcy, enter into liquidation or enter into debt restructuring, except as required by law;

(j) Creating, acquiring or holding shares in any subsidiary or other company, or dispose of any shares in any Subsidiary that are owned by the Company;

(k) Acquiring, licencing or disposing of any tangible or intangible assets (or make any other capital expenditure) or incur any other expense, the fair market value of which exceeds one hundred thousand U.S. Dollars (\$100,000) unless such acquisition, licensing, disposal or expense is approved and accounted for in the budget;

(l) Altering the size or composition of the Board or the method of appointing Managers;

(m) Entering into any Employment Agreement for any Key Employee;

(n) Creating, issuing any share capital or granting or agreeing to grant any options (other than pursuant to the Share Option Plan to the extent such grants do not exceed an aggregate of 2.5% of the Option Pool per individual) or warrants for the issue of any Share or issue any securities convertible into Shares, to employees of the Company, or establishing any employee incentive scheme;

(o) Approving the Company's budget or business plans in respect of each financial year;

(p) Entering into any material contract with auditors or banks or other financial advisors or materially change any of the Company's accounting policies except as required by law.

F. Audit and supervision

21. Auditor(s).

21.1. In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

21.2. An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

21.3. The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.4. If the Shareholders appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

21.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of Shareholders with cause or with its approval.

G. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

22. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first of July of each year and shall end on the thirty June of the following year.

23. Annual accounts and allocation of profits.

23.1. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

23.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

23.3. Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees to such allocation.

23.4. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.5. Upon recommendation of the Board, the general meeting of Shareholders shall, subject to Investor Consent, determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these Articles.

23.6. Distributions shall be made to the Shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

24. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

24.1. The Board may decide, subject to Investor Consent, to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

24.2. Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

H. Liquidation and exit

25. Liquidation.

25.1. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

25.2. On a distribution of assets or liquidation, dissolution or winding up of the Company, the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities shall be applied (to the extent that the Company is lawfully permitted to do so):

(a) first in paying to each of the Series A Shareholders, in priority to any other classes of Shares, an amount per Series A Share held equal to the Series A Issue Price (provided that if there are insufficient surplus assets to pay the amounts per Series A Share equal to the Series A Issue Price, the remaining surplus assets shall be distributed to the Series A Shareholders pro rata to their respective holdings of Series A Shares);

(b) second in paying to each of the Ordinary Shareholders an amount per Ordinary Share held equal to the Series A Issue Price (provided that if there are insufficient surplus assets to pay the amounts per Ordinary Share equal to the Series A Issue Price, the remaining surplus assets shall be distributed to the Ordinary Shareholders pro rata to their respective holdings of Ordinary Shares);

(c) the balance of the surplus assets (if any) shall be distributed among the holders of Shares pro rata (as if the Shares constituted one and the same class) to the number of Shares held.

26. Exit.

26.1. Unless the Investor Majority provides notice in writing to the Company waiving the rights of the Series A Shareholders under article 25.2, then:

(a) on a Share Sale the Proceeds of Sale shall be distributed in the order of priority set out in article 25.2 and the Managers shall not register any transfer of Shares if the Proceeds of Sale are not so distributed save in respect of any Shares not sold in connection with that Share Sale; provided that if the Proceeds of Sale are not settled in their entirety upon completion of the Share Sale:

(i) the Managers shall not be prohibited from registering the transfer of the relevant Shares so long as the Proceeds of Sale that are settled have been distributed in the order of priority set out in article 25.2; and

(ii) the Shareholders shall take any reasonable action required by the Investor to ensure that the Proceeds of Sale in their entirety are distributed in the order of priority set out in article 25.2, and

(b) on an Asset Sale the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities shall be distributed (to the extent that the Company is lawfully permitted to do so) in the order of priority set out in article 25.2; provided always that if it is not lawful for the Company to distribute its surplus assets in accordance with the provisions of any Shareholders' Agreement the Shareholders shall take any reasonable action required by the Investor to facilitate such distribution (including, but without prejudice to the generality of this article, actions that may be necessary to put the Company into voluntary liquidation so that article 25.2 applies).

26.2. In the event of an exit approved by the Board and the Investor in accordance with the terms of any Shareholders' Agreement (the "Proposed Exit"), all Shareholders shall consent to, vote for, raise no objections to and waive any applicable rights in connection with the Proposed Exit ("Actions"). The Shareholders shall be required to take all Actions with respect to the Proposed Exit as are reasonably required by the Board to facilitate the Proposed Exit. If any Shareholder fails to comply with the provisions of this article, the Company shall be constituted the agent of each defaulting Shareholder for taking such actions as are reasonably necessary to effect the Proposed Exit and the Board may authorise any manager to execute and deliver on behalf of such defaulting Shareholder the necessary documents and the Company may receive any purchase money due to the defaulting Shareholder in trust for each of the defaulting Shareholders.

I. Final clauses

27. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

28. Definitions. Wherever used in these Articles, unless otherwise defined herein, or unless the context shall otherwise require, shall have the same meaning ascribed to them in any Shareholders' Agreement or therein, and the following terms have the following meanings:

"Adjustment Event" means any return of capital, bonus issue of Shares or other securities of the Company by way of capitalisation of profits or reserves (other than a capitalisation issue in substitution for or as an alternative to a cash dividend which is made available to the Series A Shareholders or a return of capital in which the Series A Shareholders have participated) or any consolidation or subdivision or any repurchase or redemption of Shares (other than

	Series A Shares or which has had an effect on the Series A Shares in materially the same manner as on the Ordinary Shares;
"Asset Sale"	means the disposal by the Company of all or substantially all of its undertaking and assets or the grant of an exclusive licence over all or substantially all of the Intellectual Property of the Company (other than, in either case, such a disposal or grant to another Group Company);
"Auditors"	means the auditors of the Company from time to time;
"Board"	means the board of managers of the Company;
"Business"	means the IT security software business carried on by the Group Companies, or any of them, from time to time, as more fully described in any business plan for the Group Companies in the agreed form according to any Shareholders' Agreement;
"Business Day"	means a day on which banks are ordinarily open for the transaction of normal banking business in Hungary and Luxembourg (other than a Saturday or Sunday);
"Encumbrance"	means any mortgage, charge, security interest, lien, pledge, assignment by way of security, equity, claim, right of pre-emption, option, covenant, restriction, reservation, lease, trust, order, decree, judgment, title defect (including retention of title claim), conflicting claim of ownership or any other encumbrance of any nature whatsoever (whether or not perfected other than liens arising by operation of law);
"Group Company"	means the Company and each and any of the Subsidiaries or holding companies for the time being;
"Intellectual Property"	means copyrights, trade and service marks, including the Trade Marks, trade names, rights in logos and get-up, inventions, confidential information, trade secrets and know-how, registered designs, design rights, patents, utility models, semi-conductor topographies, all rights of whatsoever nature in computer software and data, all rights of privacy and all intangible rights and privileges of a nature similar or allied to any of the foregoing, in every case in any part of the world and whether or not registered; and including all granted registrations and all applications for registration in respect of any of the same;
"Investor"	means C5 Capital SCA and any other person to whom the Investor transfers its Series A Shares and who becomes a party to any Shareholders' Agreement as an "Investor" by signing a deed of adherence thereto;
"Investor Consent"	means the prior written consent of the Investor;
"Investor Majority"	means the holders of at least fifty percent (50%) of the Series A Shares held by all of the Investors from time to time;
"Investor Manager Consent"	means the prior written consent of one or more of the Investor Managers and if the Investor has not appointed an Investor Manager, Investor Consent;
"Key Employee(s)"	means any employee employed at any time by any Group Company (i) and who is a member of the senior management team or is involved in the following management roles: - Chief Executive Officer, Chief Technology Officer, Chief Financial Officer, Product Manager or Head of Software Engineering, or (ii) who receives a base gross annual salary of \$75,000 or more (except those primarily involved in sales operations), or (iii) holds in the aggregate at least 0.5% of the capital of the company on a fully diluted basis;
"Manager"	means a member of the Board, including the Investor Managers and the Existing Shareholder Managers;
"New Securities"	means any shares or other securities convertible into, or carrying the right to subscribe for, shares issued or proposed to be issued by the Company (other than shares or securities issued or proposed to be issued as a result of the events or in the circumstances set out in article 6.7(c));
"Ordinary Shareholders"	means the holders of Ordinary Shares;
"Proceeds of Sale"	means the consideration payable (including any deferred consideration) whether in cash or otherwise to those Shareholders selling Shares under a Share Sale after allowing for the payment of all relevant liabilities, such as professional fees and taxes or other charges;
"Proposed Purchaser"	means a proposed bona fide purchaser who at the relevant time has made an offer on arm's length terms;
"Sale"	means a Share Sale or an Asset Sale;
"Series A Issue Price"	means €20.90 per Series A Share (as adjusted by the Board on any Adjustment Event);
"Series A Shareholders"	means the holders of Series A Shares;
"Shareholders"	means the Ordinary Shareholders and the Series A Shareholders;
"Shareholders'	means such shareholders' agreement in relation to the Company which may be in force from time to time;

"Agreement"	
"Share Option Plan"	means the share option plan to be established by the Company pursuant to any Shareholders' Agreement;
"Share Sale"	means the aggregate number of Ordinary Shares in the capital of the Company to be sold by the Sellers pursuant to any Shareholders' Agreement;
"Shares"	means the Ordinary Shares and the Series A Shares;
"Subsidiary"	means a subsidiary of the Company;
"Trade Marks"	means the trade and service marks and applications, together with associated logos, owned by the Company, details of which are set out in any disclosure letter as may be provided under any Shareholders' Agreement;
"Undertaking"	means a body corporate or partnership, or an unincorporated association carrying on a trade or business, with or without a view to profit.

Fifth resolution

The Shareholders unanimously resolve to appoint as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Nazo Moosa, Managing Partner, born on 1 February 1970 in Kabul (Afghanistan) residing at London W1K 5JH, 53 Davies Street, and
- Mr. Andries Pienaar, Managing Partner, born on 31 March 1970 in Oudtshoorn (South Africa) residing at London W1K 5JH, 53 Davies Street.

Sixth resolution

The Shareholders unanimously resolve to re-appoint as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Zoltan Gyorko, director, born on 15 November 1976 in Pecs II (Hungary), residing at 61 XIV Utca, 1224 Budapest, Hungary, former class A manager; and
 - Mr. François Karolyi, employee, born on 28 February 1973 in Paris, France and residing professionally at 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, former class B manager;
- and to appoint as managers of the Company for an unlimited period of time:
- Mr. Andras Illés, economist, born on 2 February 1972 in Siófok (Hungary), residing at 8600 Siófok, Kűszhegyi út 17. (Hungary);
 - Mr. Balazs Scheidler engineer, born on 14 August 1977 in Szekzard (Hungary) residing at 1224 Budapest, Sajó u. 3. (Hungary).

Seventh resolution

The Shareholders unanimously resolve to authorize each manager of the Company to execute and deliver, under his sole signature, on behalf of the Company, any documents necessary or useful in connection with the filing and registration required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg regarding the above resolutions and, in particular, to register the newly issued Series A shares in the share register of the Company.

Expenses

The expenses incurred in connection with the present deed are estimated to be approximately EUR 3,000.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning.

The document having been read to the appearing parties, the latter signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version of the precedent text:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Loft Investment Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, enregistrée auprès du Registry of Companies sous le numéro C64418 ("Loft investissement");
- 2) Bzorp Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, enregistré auprès du Registry of Companies sous le numéro C65755 ("Bzorp");

3) Wolf and Greenfield Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, et enregistrée auprès du Registry of Companies sous le numéro C65756 ("Wolf and Greenfield");

4) Isolta Holdings Limited, une limited liability company de droit société à chypriote, ayant son siège social au 8, Michalaki Karaoli, ANEMOMYLOS BUILDING, 4th floor, 1095, Nicosia, Chypre, enregistrée auprès du Registrar of Companies of Cyprus sous le numéro HE 332336 («Isolta Holdings»);

5) Almira Holdings Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, enregistrée auprès du Registry of Companies sous le numéro C65754 ("Almira Holdings»);

6) Red Roof Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, enregistrée auprès du Registry of Companies sous le numéro C65757 ("Red Roof");

toutes ici représentées par M. Chan Park, avocat à la cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, et

7) C5 Partners SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 171345 ("C5"), représentée par Mme Claire Guilbert, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations signées ne varientur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être déposées avec lui auprès des autorités compétentes.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, sont les associées (les «Associés»), représentant la totalité du capital social de BalaBit S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de EUR 856.100,- de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri M.Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 185879 (la "Société"), constituée le 3 avril 2014 par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1479 en date du 7 Juin 2014.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire, le 17 Juin 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations;

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident à l'unanimité de créer une nouvelle catégorie de parts sociales appelée «parts sociales ordinaires» et une nouvelle catégorie de parts sociales appelées «parts sociales de catégorie A», chaque part sociale de chacune des catégories ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1, -) dans le capital social de la Société et de déterminer les droits attachés aux parts sociales ordinaires et aux parts sociales de catégorie A comme énoncé dans la refonte des statuts de la Société ci-après;

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident à l'unanimité:

- d'allouer les parts sociales suivantes au capital social de la Société et de les convertir en parts sociales ordinaires:

* 147.056 parts sociales détenues par Loft Investissement, prémentionnée;

* 170.134 parts sociales détenues par Bzorp, pré-mentionnée;

* 57.465 parts sociales détenues par Wolf and Greenfield, prémentionnée;

* 209.955 parts sociales détenues par Isolta Holdings, pré-mentionnée;

* 209.500 parts sociales détenues par Almira Holdings, pré-mentionnée; et

* 61.990 parts sociales détenues par Red Roof Ltd, pré-mentionnée; et

- d'allouer les parts sociales suivantes au capital social de la Société et de les convertir en parts sociales de catégorie A:

* 26.851 parts sociales détenues par C5, pré-mentionnée.

Deuxième résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de DEUX CENT TRENTE NEUF MILLE DEUX CENT TRENTE SEPT euros (EUR 239.237,-) par l'émission de deux cent trente-neuf mille deux cent trente-sept (239.237) parts sociales nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, afin de porter son capital de son montant actuel de HUIT CENT CINQUANTE SIX MILLE CENT euros (EUR 856.100,-) à un montant de UN MILLION QUATRE VINGT QUINZE MILLE TROIS CENT TRENTE SEPT euros (EUR 1.095.337 -).

Souscriptions - Libération

Ensuite, C5, pré-mentionnée, Associé de la Société, représentée comme indiqué précédemment, déclare souscrire DEUX CENT TRENTE NEUF MILLE DEUX CENT TRENTE SEPT (239.237) nouvelles parts sociales de catégorie A, et déclare libérer lesdites parts sociales par un apport en espèce de DEUX CENT TRENTE NEUF MILLE DEUX CENT TRENTE SEPT euros (EUR 239.237,-) affecté au capital social de la Société.

Les Associés décident à l'unanimité de renoncer à leur droit préférentiel de souscription sur les parts sociales nouvellement émises de catégorie A et d'accepter la souscription précitée.

La preuve du paiement de DEUX CENT TRENTE NEUF MILLE DEUX CENT TRENTE SEPT euros (EUR 239.237,-) a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier l'exercice social de la Société qui débutera désormais le premier Juillet de chaque année pour se terminer le trente Juin de l'année suivante.

Les Associés décident à l'unanimité que l'exercice en cours se terminera le trente juin 2015.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, et avec l'accord de l'unanimité des Associés, les Associés décident à l'unanimité la refonte des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

"Dénomination - Objet - Durée - Siège social

1. Dénomination - Forme légale.

1.1. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de Balabit S.à r.l. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi") ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

2. Objet.

2.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3. La Société peut, excepté par voie d'appel public à l'épargne, lever des fonds particulièrement par voie d'emprunt sous toutes formes ou par émission de toutes sortes d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale par l'émission de valeurs mobilières de tout type.

2.4. L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par achat, enregistrement ou par tout autre moyen ainsi que le transfert par la vente, échange ou par tout autre moyen, de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licence sur ces droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.5. La Société peut également prêter des services d'assistance administrative, de promotion ou de publicité ou de toute autre sorte dans des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ou agir comme intermédiaire pour le bénéfice d'une de ces sociétés.

2.6. La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2. Elle peut être dissoute à tout moment avec ou sans cause par une décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil de Gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.3. Des succursales ou établissements peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du Conseil de Gérance.

4.4. Dans l'hypothèse où le Conseil de Gérance estime que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million quatre-vingt-quinze mille trois cents trente-sept euros (EUR 1.095.337), représenté par huit cents vingt-neuf mille deux cents quarante-neuf (829.249) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et deux cents soixante-six mille et quatre-vingt-huit (266.088) parts sociales de série A (les "Parts Sociales Série A"), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts, sous réserve du Consentement de l'Investisseur, excepté dans des circonstances où:

(a) Le prix par part sociale auquel ces nouvelles Parts Sociales sont proposées au souscripteur est plus élevé que le Prix d'Emission Série A;

(b) Les nouvelles parts sociales à émettre ne confèrent pas de droits, préférences ou privilèges supérieurs à, ou affectant désavantageusement de quelque sorte que ce soit les droits catégoriels des Parts Sociales Série A.

5.3. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales, conformément à la Loi, sous réserve du Consentement de l'Investisseur.

6. Parts Sociales.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales, ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs Associés, avec un nombre maximal de quarante (40) Associés.

6.4. Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des Associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

6.5. Conversion de Parts Sociales

(a) Tout Détenteur de Parts Sociales Série A peut à tout moment, par une notice écrite à la Société (une "Notice de Conversion du Détenteur"), demander la conversion de la totalité ou d'une partie de ses Parts Sociales Série A en Parts Sociales Ordinaires.

(b) Une Majorité des Investisseurs peut à tout moment par une notice écrite à la Société (une "Notice de Conversion de Classe"), demander la conversion en Parts Sociales Ordinaires de toutes les Parts Sociales Série A émises et en circulation audit moment.

(c) La Société doit convoquer une assemblée générale des Associés promptement après la signification de la Notice de Conversion ou à la date précisée dans la Notice de Conversion ou promptement après l'accomplissement d'éventuelles conditions qui seraient précisées dans la Notice de Conversion (la "Date de Conversion de Classe") et les Associés s'engagent à voter à cette assemblée générale des Associés en faveur de la conversion de ces Parts Sociales Série A en Parts Sociales Ordinaires tel que précisé dans la Notice de Conversion.

(d) A la Date de Conversion de Classe, les Parts Sociales Série A pertinentes sont converties en Parts Sociales Ordinaires à raison d'une Part Sociale Ordinaire pour chaque Part Sociale Série A détenue (sous réserve d'ajustement suite à un Evénement d'Ajustement) (le "Ratio de Conversion") et les Parts Sociales Ordinaires résultant de cette conversion auront dans tous autres aspects le même rang (pari passu) que les Parts Sociales Ordinaires émises existantes.

(e) A la Date de Conversion de Classe, la Société inscrira le nom du détenteur des Parts Sociales Série A converties dans le registre des parts sociales de la Société comme le détenteur du nombre adapté de Parts Sociales Ordinaires.

6.6. Parts Sociales Anti-Dilutives

(a) Excepté pour toute émission de Nouveaux Titres en vertu du Pacte d'Associés, en ce qui concerne la première émission de Nouveaux Titres après la date effective de ces Statuts seulement (suite à laquelle cet article n'aura plus d'effet), si de Nouveaux Titres sont émis par la Société à un prix par Nouveau Titre inférieur au Prix d'Emission Série A (une "Emission Qualifiante") (prix qui, au cas où le Nouveau Titre n'est pas émis contre contribution en numéraire, doit être un prix certifié par les Auditeurs, agissant en tant qu'experts et non en tant qu'arbitres, comme étant selon eux la valeur numéraire actuelle de la contribution non-numéraire pour la souscription des Nouveaux Titres), alors la Société doit, sauf si une Majorité des Investisseurs a expressément renoncé aux droits de tous les détenteurs de Parts Sociales Série A sous cet article, offrir (cette offre, si elle fait pas l'objet d'une renonciation, restant ouverte à l'acceptation durant au moins dix (10) Jours Ouvrables) à chacun des détenteurs de Parts Sociales Série A ayant exercé son droit de préemption sur au moins vingt-cinq pourcent (25%) de son droit pro rata à ces Nouveaux Titres en vertu de l'article 6.7.(a) (un "Investisseur Exerçant") le droit de recevoir un nombre de nouvelles Parts Sociales Série A déterminé en appliquant la formule suivante (et en arrondissant le produit, N, vers le bas jusqu'à la prochaine Part Sociale entière), sous réserve d'ajustement tel qu'établi par l'article 6.6.(a) (les "Parts Sociales Anti-Dilutives"):

$$N = ((SIP/WA) \times X) - X$$

où:

N = le nombre de Parts Sociales Anti-Dilutives à émettre à l'Investisseur Exerçant

$$WA = (SIP \times ESC) + (QISP \times NS) / (ESC + NS)$$

SIP = le Prix d'Emission Série A

ESC = le nombre de Parts Sociales en circulation plus le nombre agrégé de Parts Sociales pour lesquelles des options de souscription ont été attribuées, ou qui font l'objet de titres convertibles (incluant mais non limité aux warrants) dans chaque cas précédant immédiatement l'Emission Qualifiante.

QISP = le prix par part sociale le plus bas des Nouveaux Titres émis suite à l'Emission Qualifiante (prix qui, au cas où le Nouveau Titre n'est pas émis contre contribution en numéraire, doit être un prix certifié par les Auditeurs, agissant en tant qu'experts et non en tant qu'arbitres, comme étant selon eux la valeur numéraire actuelle de la contribution non-numéraire pour la souscription aux Nouveaux Titres).

NS = le nombre de Nouveaux Titres émis suite à l'Emission Qualifiante.

$X = Z \times (1 - P)$

Z = le nombre de Parts Sociales Série A détenues par l'Investisseur Exerçant avant l'Emission Qualifiante.

P = le pourcentage (%) du droit pro rata pour lequel l'Associé Série A a exercé son droit de préemption des Nouveaux Titres en vertu de l'article 6.7.

(b) Les Parts Sociales Anti-Dilutives seront:

(i) libérées par la capitalisation automatique des réserves disponibles de la Société, à moins que et dans la mesure où ceci s'avère impossible ou illégal ou qu'une majorité des Investisseurs Exerçants en décide autrement, dans quel cas les Investisseurs Exerçants seront autorisés à souscrire les Parts Sociales Anti-Dilutives par contribution en numéraire à la valeur paire (étant la valeur paire approuvée à l'avance par les Gérants Investisseurs) et le droit de ces Investisseurs Exerçants aux Parts Sociales Anti-Dilutives sera augmenté par l'ajustement de la formule reprise à l'article 6.6.(a), de sorte que les Investisseurs Exerçants ne se trouvent pas dans une position moins avantageuse que s'ils n'avaient pas souscrit à la valeur paire. Dans le cas d'un conflit entre la Société et un Investisseur Exerçant concernant l'effet de l'article 6.6.(a) ou cet article, le conflit sera remis (aux coûts de la Société) aux Auditeurs (agissant en tant qu'experts et non en tant qu'arbitres) pour la certification du nombre de Parts Sociales Anti-Dilutives à émettre. La certification par l'Auditeur du conflit sera, en l'absence d'erreur manifeste, finale et contraignante pour la Société et les Investisseurs Exerçants; et

(ii) sous réserve de paiement de toute contribution en numéraire conformément à l'article 6.6.(b)(i) (si applicable), émises et du même rang en tous aspects que les Parts Sociales Série A existantes, suite au vote favorable des Associés à une assemblée générale qu'ils s'engagent à tenir endéans les cinq (5) Jours Ouvrables de l'expiration de l'offre faite par la Société aux Investisseurs Exerçants.

(c) Si un Evénement d'Ajustement a lieu, le Prix d'Emission Série A et le Ratio de Conversion feront l'objet d'un ajustement sur base d'un accord entre la Société et une Majorité des Investisseurs endéans les dix (10) Jours Ouvrables suivant l'occurrence de cet Evénement d'Ajustement. Si la Société et une Majorité des Investisseurs ne s'accordent pas sur cet ajustement dans cette période, la question sera remise aux Auditeurs (ou bien, s'ils refusent la question, toute autre société de comptables reconnus nationalement nommée par une Majorité des Investisseurs) dont la décision sera, en l'absence de faute manifeste, finale et contraignante pour la Société et pour chacun des Associés. Les coûts des Auditeurs (ou éventuellement d'une autre société de comptables) seront supportés par la Société.

6.7. Le droit de préemption sur l'émission de Nouveaux Titres

(a) Sous réserve de l'article 6.7.(d), si de Nouveaux Titres sont émis, aucune personne ne pourra souscrire à ces Nouveaux Titres avant que la Société ne les ait d'abord proposés à tous les Associés sous les mêmes conditions et au même prix que la Société les propose à d'autres personnes sur une base égale et pro rata au nombre de Parts Sociales détenues par ces détenteurs sur une base pleinement diluée (le nombre entier le plus proche possible sans fractions). L'offre doit être écrite et doit donner les détails du nombre et du prix de souscription des Nouveaux Titres.

(b) Sous réserve de l'article 6.7.(a), tous Nouveaux Titres doivent être souscrit par les personnes aux moments et généralement aux termes et conditions que le Conseil de Gérance estime appropriés, sous réserve de l'approbation de ces personnes par les Associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

(c) Pour les besoins de l'article 6.6 et de cet article 6.7, une émission de «Nouveaux Titres» ne doit pas inclure:

- (i) la souscription de nouvelles Parts Sociales en vertu de et conformément à tout Pacte d'Associés et ces Statuts;
- (ii) les titres émis à des employés, officiers, consultants ou gérants de la Société en vertu d'un plan d'option (y compris le Plan d'Option des Parts Sociales) ou autre plan similaire approuvé par le Conseil de Gérance;
- (iii) toutes Parts Sociales ou tous autres titres émis ou accordés en vertu d'une capitalisation de profits ou réserves ou toute consolidation ou sous-division de Parts Sociales;
- (iv) toutes Parts Sociales ou tous autres titres émis par la Société afin que la Société remplisse ses obligations sous le Pacte d'Associés incluant (sans limitation) toute émission des:

A. Parts Sociales Anti-Dilutives; et/ou

B. Parts Sociales Ordinaires par conversion de toutes Parts Sociales Série A;

(v) toutes Parts Sociales ou tous autres titres émis en considération de l'acquisition de bonne foi par la Société de toute société ou commerce ayant été approuvé par une majorité de gérants, incluant tout Gérant Investisseur; ou

(vi) toutes Parts Sociales émises par la Société en vertu du Pacte d'Associé.

(d) Le droit décrit à l'article 6.7(a) cesse de s'appliquer immédiatement avant la survenance de l'un quelconque des évènements suivants:

- (i) une liquidation, dissolution ou faillite atteignant la Société; or
- (ii) une Vente.

7. Registre de Parts Sociales - Transfert de Parts Sociales.

7.1. Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque Associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'Associé demandeur.

7.2. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale est détenue par plusieurs personnes, elles nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3. Transferts Autorisés

Toute Part Sociale peut à tout moment être transférée par un Associé sans restriction quant au prix ou autre conformément à et sous réserve des dispositions du Pacte d'Associé.

7.4. Transferts de Parts Sociales

(a) Dans cet article 7.4, la référence au transfert d'une Part Sociale inclut le transfert ou la cession d'un intérêt bénéficiaire ou autre dans cette Part Sociale ou la création d'une fiducie ou Sûreté sur cette Part Sociale et la référence à une Part Sociale inclut un intérêt bénéficiaire ou autre dans cette Part Sociale.

(b) Aucune Part Sociale ne peut être transférée sauf si le transfert est effectué en conformité avec tout Pacte d'Associés ou ces Statuts.

(c) Sauf dans les cas où les dispositions des articles 7.3, 7.5 et 7.6 s'appliquent, tout transfert de Parts Sociales par un Associé doit être sous réserve des droits de préemption contenus dans cet article.

(d) Un Associé qui souhaite transférer des Parts Sociales (un «Cédant») doit, sauf disposition contraire d'un Pacte d'Associés ou de ces Statuts, avant de transférer ou accepter de transférer toutes Parts Sociales, donner notice par écrit (une «Notice de Transfert») à la Société, précisant:

- (i) le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite transférer (les «Parts Sociales à Céder»);
- (ii) s'il souhaite vendre les Parts Sociales à Céder à une tierce personne, le nom du cédant proposé; et
- (iii) le prix (en numéraire) auquel il souhaite transférer les Parts Sociales à Céder (le «Prix de Cession»).

(e) Une Notice de Transfert nomme la Société comme agent du Cédant pour la vente des Parts Sociales à Céder au Prix de Cession.

(f) Dès que possible après réception de la Notice de Transfert, le Conseil de Gérance doit offrir les Parts Sociales à Céder à la vente aux Associés de la manière décrite à l'article 7.4(g). Chaque offre doit être faite par écrit et donner les détails du nombre et du Prix de Cession des Parts Sociales à Céder offertes.

(g) Offre de Cession

(i) Le Conseil de Gérance doit offrir les Parts Sociales à Céder à tous les Associés autres que le Cédant (les «Associés Continuant»), les invitant à candidater par écrit endéans la période allant de la date de l'offre jusqu'à la date quinze (15) Jours Ouvrables après l'offre (incluse) (la «Période d'Offre») pour les Parts Sociales à Céder dans la proportion (les fractions étant arrondies au nombre entier le plus proche) que son nombre existant de Parts Sociales constitue dans le nombre total de Parts Sociales alors en émission et pour les Parts Sociales à céder non acquises par les autres Associés.

(ii) A la fin de la Période d'Offre, le Conseil de Gérance doit:

(A) allouer les Parts Sociales à Céder à chaque Associé Continuant dans les montants demandés par ces Associés Continuant jusqu'à son droit pro rate et après cela, pro rata à tous autres Associés demandant des Parts Sociales à Céder additionnelles; et

(B) donner notice écrite de l'allocation (la «Notice d'Allocation») au Cédant et chaque Associé à qui des Parts Sociales à Céder ont été allouées (un «Candidat») précisant le nombre de Parts Sociales à Céder alloué à chaque Candidat et l'endroit et le moment (n'étant pas moins de dix (10) Jours Ouvrables et pas plus de vingt (20) Jours Ouvrables après la date de la Notice d'Allocation) pour conclure le transfert des Parts Sociales à Céder.

(iii) Sur notification de la Notice d'Allocation, le Cédant doit, contre paiement du Prix de Cession, transférer les Parts Sociales à céder en conformité avec les exigences y précisées.

(iv) Si le Cédant ne respecte pas les dispositions de l'article 7.4(g)(iii):

(A) le Président ou, en son absence, un des Gérants, ou toute autre personne nommée par une résolution du Conseil de Gérance, peut, au nom du Cédant:

1. conclure, exécuter et délivrer en son nom tous les documents nécessaire pour donner effet au transfert des Parts Sociales à Céder pertinentes aux Candidats;

2. recevoir le Prix de Cession et donner décharge pour ce prix; et

3. entrer le nom des Candidats dans le registre des Associés comme étant les détenteurs des Parts Sociales à Céder achetées par eux; et

(B) la Société doit payer le Prix de Cession dans un compte bancaire séparé au nom de la Société en fiducie (mais sans intérêts) pour le Cédant.

(v) Si une Notice d'Allocation ne porte pas sur toutes les Parts Sociales à Céder alors, sous réserve de l'article 7.4(g)(vi), le Cédant peut, sous huit (8) semaines après la notification de la Notice d'Allocation, transférer les Parts Sociales à Céder non allouées à toute personne à un prix au moment égal au Prix de Cession, sous réserve de l'approbation de cette personne par les Associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

(vi) Le droit du Cédant de transférer des Parts Sociales sous l'article 7.4(g)(v) ne s'applique pas si le conseil de Gérance est d'avis sur des motifs raisonnables que:

(A) le cessionnaire est une personne (ou l'agent d'une personne) qui est un compétiteur avec (ou un affilié d'un compétiteur avec) le Commerce de la Société ou une Filiale;

(B) la vente des Parts Sociales à Céder n'est pas de bonne foi ou le prix est sous réserve d'une déduction, rabais ou indemnité au cessionnaire; ou

(C) le Cédant a échoué ou refusé de transmettre promptement les informations lui étant disponibles demandées par le Conseil de Gérance pour les besoins de se forger l'avis mentionné ci-dessus.

7.5. Droits de retrait

(a) Sous réserve des articles 7.5(k) et 7.5(l), si:

(i) les détenteurs de quatre-vingt pourcent (80%) des Parts Sociales Ordinaires; et

(ii) une Majorité des Investisseurs,

(ensemble les «Associés Cédants») souhaitent transférer toutes leurs Parts Sociales (les «Parts Sociales des Vendeurs») à un Cessionnaire Proposé, les Associés Cédants auront l'option (l'«Option de Retrait») de requérir de tous les autres détenteurs de Parts Sociales (les «Associés Rachetés») de vendre et transférer toutes leurs Parts Sociales au Cessionnaire Proposé ou de la manière indiquée par le Cessionnaire Proposé conformément aux dispositions de cet article.

(b) Les Associés Cédants peuvent exercer leur Option de Retrait en donnant une notice par écrit à cet effet (la «Notice de Retrait») à la Société, que la Société copiera immédiatement à l'attention des Associés Rachetés à tout moment avant le transfert des Parts Sociales des Vendeurs au Cessionnaire Proposé. La Notice de Retrait précisera:

(i) que les Associés Rachetés sont obligés de transférer toutes leurs Parts Sociales (les «Parts Sociales Rachetées»);

(ii) le nom du Cessionnaire Proposé;

(iii) la contrepartie pour laquelle les Parts Sociales Rachetées seront transférées (calculée conformément à l'article 7.5(d)); et

(iv) la date proposée pour le transfert.

(c) Les Notices de Retrait seront irrévocables mais expireront si, pour quelque raison, la vente des Parts Sociales des Vendeurs par les Associés Cédants au Cessionnaire Proposé n'a pas lieu endéans les quarante (40) Jours Ouvrables suivant la date à laquelle la Notice de Retrait a été remise. Les Associés Cédants auront le droit de remettre d'autres Notices de Retrait après l'expiration d'une Notice de Retrait particulière.

(d) La contrepartie (en numéraire ou autre) pour laquelle les Associés Rachetés seront obligés de vendre chacune des Parts Sociales Rachetées sera celle à laquelle ils auraient eu droit si la contrepartie totale à payer par le Cessionnaire Proposé était distribuée aux détenteurs des Parts Sociales Rachetées et les Parts Sociales des Vendeurs conformément aux dispositions de l'article 25.2.

(e) Aucune Notice de Retrait ne peut pas requérir d'un Associé Racheté d'accepter d'autres termes que ceux spécifiquement précisés dans cet article.

(f) Endéans les cinq (5) Jours Ouvrables de la notification d'une Notice de Retrait aux Associés Rachetés, les Associés Rachetés remettront les documents de transfert signés concernant leurs Parts Sociales en faveur du Cessionnaire Proposé ou de la manière indiquée par le Cessionnaire Proposé à la Société. Lorsque cette période de cinq (5) Jours Ouvrables expire, la Société paiera aux Associés Rachetés, au nom du Cessionnaire Proposé, les montants qui leur sont dus conformément à l'article 7.5(d) dans la mesure où le Cessionnaire Proposé a donné à la Société les fonds requis. Le reçu de la Société pour les montants dus conformément à l'article 7.5(d) vaudra acquittement pour le Cessionnaire Proposé. La Société gardera les montants dus aux Associés Rachetés conformément à l'article 7.5(d) en fiducie pour les Associés Rachetés sans aucune obligation de payer des intérêts.

(g) Dans la mesure où le Cessionnaire Proposé n'a pas, à l'expiration de la période de cinq (5) Jours Ouvrables, remis à la Société les fonds pour payer les montants dus conformément à l'article 7.5(d), les Associés Rachetés auront le droit de récupérer les documents de transfert signés pour les Parts Sociales concernées et les Associés Rachetés n'auront pas d'autres droits ni obligations sous cet article concernant leurs Parts Sociales.

(h) Si un Associé Racheté n'est pas parvenu à donner les documents de transfert signés concernant ses Parts Sociales à la Société à l'expiration de la période de cinq (5) Jours Ouvrables, les Gérants doivent, si le Cessionnaire Proposé le requiert, autoriser n'importe quel Gérant de transférer les Parts Sociales de l'Associé Racheté au nom de l'Associé Racheté au Cessionnaire Proposé (ou son (ses) représentant(s)) dans la mesure où le Cessionnaire Proposé a donné, à

l'expiration de la période de cinq (5) Jours Ouvrables, à la Société les fonds pour payer les montants dus conformément à l'article 7.5(d) pour les Parts Sociales des Associés Rachetés qui lui sont proposées. La Société enregistrera dans ce cas le transfert.

(i) Tout transfert de Parts Sociales à un Cessionnaire Proposé (ou de la manière indiquée par le Cessionnaire Proposé) suivant une vente pour laquelle une Notice de Retrait a été remise valablement ne sera pas soumis aux dispositions de l'article 7.4.

(j) Lorsqu'une personne, après l'émission d'une Notice de Retrait, devient Associé suivant l'exercice d'un droit pré-existant à acquérir des Parts Sociales ou suivant la conversion de tout titre convertible de la Société (un «Nouvel Associé»), une Notice de Retrait selon les mêmes conditions que la Notice de Retrait précédente sera considérée comme avoir été remise au Nouvel Associé qui sera à ce moment-là contraint de vendre et transférer toutes les Parts Sociales acquises au Cessionnaire Proposé ou de la manière indiquée par le Cessionnaire Proposé et les dispositions de cet article s'appliqueront mutatis mutandis au Nouvel Associé sauf en ce qui concerne la réalisation de la vente qui aura lieu immédiatement lorsque la Notice de Retrait sera considérée comme avoir été remise au Nouvel Associé.

(k) Le ou après le 31 décembre 2018 mais avant le 31 décembre 2020, le droit prévu à l'article 7.5(a) continuera à s'appliquer sous réserve des dispositions suivantes:

(i) la notion «Associés Cédants» sera modifiée et définie comme étant les détenteurs de cinquante pourcent (50%) de Parts Sociales Ordinaires (calculé comme si toutes les Parts Sociales Série A en circulation à ce moment-là étaient converties en Parts Sociales Ordinaires suivant le Ratio de Conversion applicable audit moment); et

(ii) ce droit ne s'appliquera pas à moins que le prix proposé par le Cessionnaire Proposé pour chacune des Parts Sociales des Vendeurs soit plus élevé que trois (3) fois le Prix d'Emission Série A.

(l) Le ou après le 31 décembre 2020, le droit prévu par l'article 7.5(a) continuera à s'appliquer sous réserve des dispositions suivantes:

(i) la notion «Associés Cédants» sera modifiée et définie comme étant une Majorité des Investisseurs; et

(ii) le Cessionnaire Proposé sera sélectionné par une Majorité des Investisseurs suivant une vente aux enchères. Cette vente aux enchères doit être conduite par une banque d'investissement reconnue internationalement ou dans le Royaume-Uni ou l'Union Européenne proposée par l'Investisseur, sous réserve de l'approbation par le Conseil de Gérance (approbation ne devant pas être refusé de manière déraisonnable).

7.6. Droit de vente conjointe

(a) Lors de tout transfert de Parts Sociales (autre qu'un Transfert Autorisé sous le Pacte d'Associés), après que ces Parts Sociales aient fait l'objet du processus de préemption en vertu de l'article 7.4, le Cédant doit donner à chacun des autres détenteurs de Parts Sociales (un «Détenteur de Fonds Propres») une notice pas moins de quinze (15) Jours Ouvrables en avance de la vente proposée (une «Notice de Vente Conjointe»).

La Notice de Vente Conjointe doit préciser:

(i) l'identité du Cessionnaire Proposé;

(ii) le Prix de Cession;

(iii) la manière dont la contrepartie sera payée;

(iv) le nombre de Parts Sociales que le Cédant propose de céder; et

(v) l'adresse à laquelle le contre-avis devrait être envoyé.

(b) Chaque Détenteur de Fonds Propres aura le droit endéans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notice de Vente Conjointe de notifier au Cédant qu'il souhaite céder un certain nombre de Parts Sociales détenues par lui au prix de cession proposé, en envoyant un contre-avis qui précisera le nombre de Parts Sociales que le Détenteur de Fonds Propres en question souhaite céder. Le nombre maximal de Parts Sociales que le Détenteur de Fonds Propres pourra céder suivant cette procédure est:

$$(X / Y) \times Z$$

où:

X est le nombre de Parts Sociales détenues par le Détenteur de Fonds Propres;

Y est le nombre total de Parts Sociales;

Z est le nombre de Parts Sociales que le Cédant propose de céder.

Tout Détenteur de Fonds Propres qui n'envoie pas de contre-avis endéans cette période de cinq (5) Jours Ouvrables sera considéré comme ayant spécifié ne pas souhaiter céder de Parts Sociales.

(c) Suite à l'expiration des cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de la Notice de Vente Conjointe par le Détenteur de Fonds Propres, le Cédant a le droit de céder au Cessionnaire Proposé sous les conditions notifiées aux Détenteurs de Fonds Propres un nombre de Parts Sociales ne dépassant pas le nombre spécifié dans la Notice de Vente Conjointe déduction faite des Parts Sociales que les Détenteurs de Fonds Propres ont indiqué vouloir céder, pourvu qu'au même moment le Cessionnaire Proposé (ou une autre personne) achète des Détenteurs de Fonds Propres le nombre de Parts Sociales qu'ils ont respectivement indiqué vouloir céder sous des conditions non moins favorables que pour celles obtenues par le Cédant du Cessionnaire Proposé.

(d) Aucune cession ne sera réalisée par le Cédant en vertu d'une Notice de Vente Conjointe plus de trois (3) mois suivant la remise de cette Notice de Vente Conjointe.

(e) Les cessions réalisées par le Détenteur de Fonds Propres conformément à cet article 7.6 ne seront pas soumises à l'article 7.4.

7.7. Nonobstant toutes dispositions dans ces Statuts, tout transfert de Parts Sociales deviendra effectif vis-à-vis de la Société et des tiers à travers la notification du transfert à ou après acceptation du transfert par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.8. Sous réserve de dispositions contraires de ces Statuts, en cas de décès d'un Associé, les Parts Sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des Associés survivants représentant les trois quarts des droits détenus par les Associés. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les Parts Sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant ou tout autre héritier légal de l'Associé décédé.

C. Décisions des associés

8. Décisions collectives des Associés.

8.1. L'assemblée générale des Associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents Statuts.

8.2. Chaque Associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

8.3. Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale des Associés, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque Associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4. En cas d'Associé unique, cet Associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des Associés» devra être entendue comme une référence à l'Associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés seront exercés par l'Associé unique.

9. Assemblées générales des Associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) Associés, au moins une assemblée générale des Associés devra être tenue dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'Associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

10. Quorum et vote.

10.1. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

10.2. Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents Statuts ou la Loi, les décisions collectives des Associés ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

11. Changement de nationalité. Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que par consentement unanime.

12. Modification des statuts. Toute modification des Statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des Associés (ii) représentant au moins quatre-vingt pourcent (80%) du capital social.

D. Gérance

13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1. La Société est gérée par plusieurs Gérants formant le Conseil de Gérance.

13.2. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des Associés.

14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des Gérants.

14.1 Sous réserve des dispositions de cet article, les Gérants sont nommés et révoqués à tout moment avec ou sans cause par l'assemblée générale des Associés qui détermine la durée de leur mandat par décision des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.2 Sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, la nomination, la révocation ou la modification des termes de la nomination (y compris la rémunération) d'un Président de la Direction Générale doit être approuvée par une majorité du Conseil de Gérance, y compris au moins un Gérant Investisseur, et le Conseil de Gérance doit recommander une

résolution aux Associés de nommer, révoquer or modifier les termes de la nomination dudit nouveau Président de la Direction Générale en tant que Gérant.

14.3 La Société doit rembourser les frais et dépenses raisonnables de chaque Gérant et de tout observateur engagés par eux dans le cadre de leur participation aux réunions du Conseil de Gérance ou de l'accomplissement d'affaires autorisées au nom de la Société.

15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où un poste de Gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du Gérant remplacé par les Gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

16. Convocation aux réunions du Conseil de Gérance.

16.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout Gérant. Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants et à l'Investisseur au moins cinq (5) Jours Ouvrables à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation (sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation), une telle convocation devant être accompagnée par un agenda écrit spécifiant les affaires qui seront discutées à cette réunion et tous les documents pertinents. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque Gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un Conseil de Gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'une précédente réunion du Conseil de Gérance, communiquée à tous les Gérants.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance.

17. Tenue des réunions du Conseil de Gérance.

17.1. Président

(a) L'Investisseur peut désigner un (1) gérant indépendant (autre que tout Gérant Associé Existant ou tout Gérant Investisseur) comme président du Conseil de Gérance (le «Président») sous réserve de l'agrément du Conseil de Gérance, qui ne peut être refusé de manière déraisonnable. L'Investisseur se concertera avec le Conseil pour élire un Président qui possède une connaissance de l'industrie et l'expérience pertinentes.

(b) Le Président sera nommé pour une période initiale d'au moins douze (12) mois avec l'option d'être renommé pour des périodes consécutives de douze (12) mois sous réserve de quatre (4) votes de support de membres du Conseil de Gérance en excluant le Président.

(c) S'il n'y a pas de Président siégeant à un moment, ou si le Président n'est pas en mesure de participer à toute réunion du Conseil de Gérance, les Gérants présents à la réunion doivent désigner un autre Gérant présent à la réunion pour présider la réunion et la désignation du président de la réunion doit être le premier point de discussion de la réunion.

17.2. Tout Gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant tout autre Gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du Conseil de Gérance.

17.3. Les réunions du Conseil de Gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.4. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil de Gérance.

17.5. Sauf avec le Consentement du Gérant Investisseur, aucune affaire doit être discutée à toute réunion du Conseil de Gérance autre que celles spécifiées dans l'ordre du jour auquel fait référence l'article 16.2.

17.6. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à chaque réunion du Conseil de Gérance. Le Président ne dispose pas d'une voix prépondérante. Si dans quelque matière que ce soit qui fait l'objet d'un vote par le Conseil de Gérance un nombre égal de voix est donné pour et contre la décision, le Conseil de Gérance référera la matière aux Associés et elle ne sera pas approuvée tant qu'elle ne reçoit pas les voix des détenteurs d'au moins cinquante pourcent (50%) du capital social émis de la Société.

17.7. Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque Gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

18. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

18.1. Le procès-verbal de toute réunion du Conseil de Gérance est signé par le Président, ou par deux (2) quelconques Gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le Président ou par deux (2) quelconques Gérants.

18.2. Dès que possible après chaque réunion du Conseil de Gérance, mais pas plus tard que dix (10) Jours Ouvrables suivant la réunion, une copie du procès-verbal de cette réunion sera envoyée par la Société à l'Investisseur et à tous les Gérants Investisseurs.

19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe de deux (2) Gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Sujets réserves

20. Nonobstant toutes dispositions de ces Statuts et sous réserve de toutes dispositions de tout Pacte d'Associés, les sujets suivants requièrent un Consentement de l'Investisseur:

(a) Sauf conformément au Pacte d'Associés, l'augmentation ou la réduction du capital social émis de la Société, sauf dans les circonstances où:

i. Le prix par Part Sociale auquel ces nouvelles Parts Sociales sont proposées au souscripteur est plus élevé que le Prix d'Emission Série A;

ii. Les nouvelles parts sociales à émettre ne confèrent pas de droits, préférences ou privilèges supérieurs à, ou affectant désavantageusement de quelque sorte que ce soit les droits catégoriels des Parts Sociales Série A;

(b) Acheter ou racheter toute Part Sociale sauf en conformité avec le Pacte d'Associés;

(c) Proposer ou payer tout dividende intérimaire sur toute Part Sociale;

(d) Procéder à un changement matériel du Commerce, mettre en place de nouveaux secteurs d'activités ou sortir des secteurs d'activités en cours;

(e) Permettre à la Société de cesser de conduire ses activités ou permettre à la Société ou aux Gérants (ou l'un quelconque d'entre eux) d'entreprendre toute démarche pour liquider, mettre en faillite ou dissoudre les activités de la Société, ou procéder à une fusion ou consolidation ou vente des Parts Sociales résultant en une Vente, ou effectuer toute opération qui change la structure légale de la Société ou affecte matériellement les biens de la Société;

(f) Changer, modifier ou abroger toute disposition de ces Statuts or les droits attachés à toute classe de Parts Sociales;

(g) Créer ou autoriser la création ou l'émission de tout titre ou instrument de dette convertible en ou exerçable pour toute Part Sociale sauf que, si la Société propose de créer ou émettre tout titre convertible en ou exerçable pour toute Part Sociale, le Consentement de l'Investisseur n'est pas requis dans les circonstances où:

i. Le prix par Part Sociale auquel ce nouveau titre est convertible en ou exerçable pour des Parts Sociales tel que proposé au souscripteur est plus élevé que le Prix d'Emission Série A;

ii. Les nouvelles Parts Sociales à émettre ne confèrent pas de droits, préférences ou privilèges supérieurs à, ou affectant désavantageusement de quelque sorte que ce soit les droits catégoriels des Parts Sociales Série A;

(h) Créer, approuver ou autoriser des privilèges, sûretés ou titres sur les Parts Sociales ou les biens y compris la vente, le transfert, l'octroi de licences, le nantissement ou l'octroi de sûretés sur les technologies matérielles ou la Propriété Intellectuelle autres que les licences octroyées dans le cours ordinaire des affaires;

(i) déclarer l'insolvabilité, la faillite, entrer en liquidation ou dans une restructuration de dettes, sauf si requis par la loi;

(j) Créer, acquérir ou détenir des parts sociales dans toute filiale ou autre société, ou céder toute part sociale dans toute Filiale détenue par la Société;

(k) Acquérir, octroyer des licences ou céder tous biens corporels ou non corporels (ou faire toute autre dépense en capital) ou engager toute autre dépense, dont la valeur de marché excède one mille dollars américains (USD 100.000), sauf si cette/ce acquisition, octroi de licences, cession ou dépense est approuvé(e) et comptabilisé dans le budget;

(l) Modifier la taille ou la composition du Conseil de Gérance ou la méthode de nomination des Gérants;

(m) Conclure tout Contrat de Travail pour tout Employé Clé;

(n) Créer, émettre tout capital social ou donner ou accepter de donner toutes options (autres que dans le cadre du Plan d'Option sur Parts Sociales dans la mesure où cela n'excède pas un montant total de 2.5% du Pool d'Option par individu) ou garantir l'émission de toute Part Sociale ou émettre tous titres convertibles en Parts Sociales, à des employés de la Société, ou établir tout accord d'intéressement des employés;

(o) Approuver le budget de la Société ou les projets d'activités relatifs à chaque année fiscale;

(p) Conclure tout contrat matériel avec les auditeurs or banques ou autres conseillers financiers ou changer matériellement tout principe comptable de la Société, sauf si requis par la loi.

F. Audit et surveillance

21. Commissaire(s).

21.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) Associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des Associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

21.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des Associés.

21.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

21.4 Si les Associés désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

21.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des Associés que pour juste motif ou avec son accord.

G. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Dividendes intérimaires

22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

23. Comptes annuels et affectation des bénéfices.

23.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

23.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

23.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.5 Sur proposition du Conseil de Gérance, l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

23.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission et primes assimilées.

24.1 Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le Conseil de Gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents Statuts interdisent la distribution.

24.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.

H. Liquidation et sortie

25. Liquidation.

25.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

25.2 Lors d'une distribution de biens ou liquidation, dissolution ou mise en faillite de la Société, le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué (dans la mesure où la Société y est légalement autorisée):

(a) premièrement, en payant à chaque Associé Série A, en priorité de toute autre classe de Parts Sociales, un montant par Part Sociale Série A détenue égal au Prix d'Emission Série A (sous réserve que si le surplus de biens est insuffisant pour payer les montants par Part Sociale Série A égal au Prix d'Emission Série A, le surplus de biens doit être distribué aux Associés Série A en proportion de leur détention respective de Parts Sociales Série A);

(b) deuxièmement, en payant à chaque Associé Ordinaire un montant par Part Sociale Ordinaire détenue égal au Prix d'Emission Série A (sous réserve que si le surplus de biens est insuffisant pour payer les montants par Part Sociale Ordinaire égal au Prix d'Emission Série A, le surplus de biens doit être distribué aux Associés Ordinaire en proportion de leur détention respective de Parts Sociales Ordinaires);

(c) la balance du surplus (le cas échéant) doit être distribuée parmi les détenteurs de Parts Sociales en proportion (comme si les Parts Sociales ne constituaient qu'une seule et unique classe) du nombre de Parts Sociales détenues.

26. Exit.

26.1 Sauf si la Majorité des Investisseurs notifie par écrit la Société de la renonciation des droits des Associés Série A sous l'article 25.2, alors:

(a) lors d'une Vente de Parts Sociales, le Produit de la Vente doit être distribué dans l'ordre de priorité décrit à l'article 25.2 et les Gérants ne doivent pas inscrire de transfert de Parts Sociales si le Produit de la Vente n'est pas distribué ainsi, sauf en relation à toutes Part Sociales non vendues en rapport avec cette Vente de Parts Sociales; sous réserve que si ce Produit de la Vente n'est pas payé dans son entièreté à la réalisation de la Vente de Parts Sociales:

i. il ne doit pas être interdit aux Gérants d'inscrire le transfert des Parts Sociales pertinentes tant que le Produit de la Vente qui sont payés a été distribué dans l'ordre de priorité prévu à l'article 25.2; et

ii. les Associés doivent entreprendre toute action raisonnable requise par l'Investisseur pour assurer que le Produit de la Vente est distribué dans sa totalité dans l'ordre de priorité prévu à l'article 25.2.

(b) lors d'une Vente de Bien, le surplus de biens de la Société restant après paiement de ses obligations doit être distribué (dans la mesure où la Société y est légalement autorisée) dans l'ordre de priorité décrit à l'article 25.2; toujours sous réserve que si la Société n'est pas légalement autorisée à distribuer son surplus de bien conformément aux dispositions de tout Pacte d'Associés, les Associés doivent entreprendre toute action raisonnable requise par l'Investisseur pour faciliter la distribution (y compris, mais sans préjudice à la généralité de cet article, actions qui seraient nécessaires pour placer la Société en liquidation volontaire afin que l'article 25.2 s'applique).

26.2 Dans le cas d'une sortie approuvée par le Conseil de Gérance et l'Investisseur conformément aux dispositions de tout Pacte d'Associés (la «Sortie Proposée»), tous les Associés doivent consentir, voter en faveur, ne pas s'opposer à et renoncer à tous droits applicables en relation avec la Sortie Proposée (les «Actions»). Les Associés sont requis d'entreprendre toutes les Actions relatives à la Sortie Proposée telles que requises raisonnablement par le Conseil de Gérance afin de faciliter la Sortie Proposée. Si tout Associé ne respecte pas les dispositions de cet article, la Société est constituée agent de tout Associé défaillant afin d'entreprendre ces actions tel qu'il serait nécessaire pour effectuer la Sortie Proposée et le Conseil de Gérance peut autoriser tout Gérant d'exécuter et de délivrer au nom dudit Associé défaillant les documents nécessaires et la Société peut recevoir tout paiement d'acquisition dû à l'Associé défaillant en fiducie pour chacun des Associés défaillants.

I. Disposition finale - Loi applicable

Art. 27. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

J. Définitions

Lorsqu'utilisés dans ces Statuts, sauf autrement définis, ou sauf si le contexte requiert le contraire, doivent avoir la même signification indiquée pour eux dans tout Pacte d'Associés ou ici, et les termes suivants ont la signification suivante:

«Associés» désigne les Associés Ordinaires et les Associés de Série A;

«Associés Ordinaires» désigne les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires;

«Associés de Série A» désigne les détenteurs de Parts Sociales Série A;

«Auditeurs» désigne les auditeurs de la Société à tout moment;

«Cessionnaire Proposé» désigne le cessionnaire proposé de bonne foi qui, à un moment donné, a fait une offre dans des conditions de pleine concurrence;

«Commerce» désigne le commerce en sécurité de logiciels informatiques poursuivi par les Sociétés du Groupe, ou chacune d'entre elles, à tout moment, tel qu'il est décrit plus en profondeur dans tout plan d'affaires pour les Sociétés du Groupe dans la forme établie par tout pacte d'associés;

«Conseil de Gérance» désigne le conseil de gérance de la Société;

«Consentement de l'Investisseur» désigne le consentement donné à l'avance par écrit par l'Investisseur;

«Consentement du Gérant Investisseur» désigne l'accord écrit préalable d'un ou de plusieurs Investisseur(s) Gérant(s) et si l'Investisseur n'est pas désigné en tant qu'Investisseur Gérant, le Consentement de l'Investisseur;

«Employés Clés» désigne tout salarié employé à tout moment par toute Société du Groupe (i) et qui est un membre de l'équipe de direction ou qui est impliqué dans les rôles de gestion suivants: - Chef de la Direction, Directeur de la Technologie, Directeur Financier, Directeur de Produits ou Directeur de l'Ingénierie Informatique, ou (ii) qui reçoit un salaire brut annuel de base de 75.000 \$ ou plus (à l'exception de ceux découlant d'opérations de vente), ou (iii) qui détient au total au moins 0,5% du capital de la Société sur une base entièrement diluée;

«Entreprise» désigne une personne morale ou un partenariat, ou une association non constituée en société portant sur le commerce ou sur l'exploitation d'une entreprise, avec ou sans but de lucre.

«Evènement d'Ajustement» désigne tout remboursement de capital, émission bonus de Parts Sociales ou d'autres titres de la Société par capitalisation de profits ou de réserves (autre qu'une émission de capitalisation en substitution pour ou comme alternative à un dividende en espèces qui est mis à disposition des Détenteurs de Parts Sociales Série A ou un

remboursement de capital dans lequel les Détenteurs de Parts Sociales Série A ont participé) ou toute consolidation ou subdivision ou tout rachat de Parts Sociales (autre que des Parts Sociales Série A ou qui ont eu le même effet matériellement sur les Parts Sociales Série A que sur les Parts Sociales Ordinaires);

«Filiale» désigne une filiale de la Société;

«Gérant» désigne un membre du Conseil, y compris les Gérants Investisseurs et les Gérants Associés Existants;

«Investisseur» désigne C5 Capital S.C.A. et toute autre personne à laquelle l'Investisseur transfère ses Parts Sociales Série A et qui devient une partie de tout Pacte d'Associés en tant qu' «Investisseur» en signant un acte d'adhésion à cet effet;

«Jour Ouvrable» désigne un jour où les banques sont habituellement ouvertes pour des activités bancaires normales en Hongrie ou au Luxembourg (autre que samedi ou dimanche);

«Majorité des Investisseurs» désigne les détenteurs d'au moins cinquante pourcent (50%) des Parts Sociales de Série A détenues par tous les Investisseurs à tout moment;

«Marques Déposées» désigne les marques de commerces et de services et les applications, ensemble avec les logos y associés, détenus par la Société, dont les détails sont exposés dans une lettre d'information tel que peut l'être prévu dans le Pacte d'Associés;

«Nouveaux Titres» désigne toute part sociale ou tout autre titre convertible en part sociale, ou conférant le droit de souscrire aux parts sociales émises ou proposées d'être émises par la Société (autre que les parts sociales ou les titres émis ou proposés d'être émis à la suite des événements ou des circonstances tel que décrits dans l'article 6.7 (c));

«Pacte d'Associés» désigne tout pacte d'associés concernant la Société qui pourrait être en vigueur à tout moment;

«Parts Sociales» désigne les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Série A;

«Prix d'Emission Série A» désigne 20,90 € par Part Sociale de Série A (tel qu'ajusté par le Conseil ou par tout Evènement d'Ajustement);

«Produits de Vente» désigne la contrepartie à payer (y compris toute contrepartie différée) que ce soit en espèces ou autre, aux Associés qui vendent des Parts lors d'une Vente de Parts après la déduction des dettes concernées, tels que les honoraires professionnels, taxes ou autres charges;

«Propriété Intellectuelle» désigne les droits d'auteur, marques commerciales et de services, incluant les Marques Commerciales, noms commerciaux, les droits sur les logos et l'habillage, inventions, informations confidentielles, secrets de commerce et savoir-faire, dessins enregistrés, droits de dessin, brevets, modèles d'utilité, topographies de semi-conducteurs, tout droit de quelque nature qu'il soit en logiciels et données informatiques, tout droit de la vie privée et tous les droits et privilèges intangibles de nature similaire ou liés à un élément mentionné ci-dessus, en tous les cas partout dans le monde et qu'ils soient enregistrés ou non; et incluant tous les enregistrements accordés et toutes les applications pour enregistrement concernant les éléments mentionnés ci-dessus;

«Plan d'Option de Parts» désigne le plan d'option de Parts Sociales qui sera établi par la Société conformément à tout Pacte d'Associés;

«Société du Groupe» désigne la Société et toute et chacune des Filiales ou des sociétés de portefeuille pour l'instant;

«Sûreté» désigne tout(e) hypothèque, charge, sûreté, privilège, gage, cession à titre de garantie, fonds propres, revendication, droit de préemption, option, engagement, restriction, réserve, bail, fiducie, ordre, décret, jugement, vice de titre (incluant la réserve de propriété), revendication de propriété conflictuelle ou tout autre charge de quelque nature qu'elle soit (qu'elle soit perfectionnée ou non autre que des privilèges survenus par opération de la loi);

«Vente» désigne toute Vente de Parts Sociales ou toute Vente d'Actifs;

«Vente de Parts Sociales» désigne le nombre total de Parts Sociales Ordinaires dans le capital de la Société destinées à être vendues par les vendeurs conformément à tout Contrat d'Associé;

«Vente d'Actifs» désigne la cession par la Société de la totalité ou de la quasitotalité de ses entreprises et actifs ou la concession d'une licence exclusive sur la totalité ou la quasi-totalité de la Propriété Intellectuelle de la Société (autre que, dans les deux cas, une telle cession ou concession à une autre Société du Groupe).”

Cinquième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de nommer comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Nazo Moosa, Managing Partner, né le 1^{er} février 1970 à Kaboul (Afghanistan) demeurant à Londres W1K 5JH, 53, Davies Street et
- M. Andries Pienaar, Managing Partner, né le 31 mars 1970 à Oudtshoorn (Afrique du Sud) demeurant à Londres W1K 5JH, 53, Davies Street.

Sixième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de renommer comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Zoltan Gyorko, dirigeant de sociétés, né le 15 novembre 1976 à Pecs II (Hongrie), demeurant à 61 XIV utca, 1224 Budapest, Hongrie, auparavant gérant de classe A; et

- M. François Karolyi, employé, né le 28 Février 1973 à Paris (France) et résidant professionnellement au 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, auparavant gérant de classe B; et de nommer comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Andras Illés, économiste, né le 2 février 1972 à Siófok (Hongrie) demeurant à 8600 Siófok, Kúszhegyi út 17. (Hongrie); et
- M. Balazs Scheidler, ingénieur, né le 14 août 1977 à Szekzard (Hongrie) demeurant à 1224 Budapest, Sajó u. 3. (Hongrie).

Septième résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'autoriser chaque gérant de la Société à signer et à remettre, sous sa seule signature, au nom de la Société, tous les documents nécessaires ou utiles en rapport avec le dépôt et l'enregistrement requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg en ce qui concerne les résolutions ci-dessus et, en particulier, d'inscrire les parts sociales de catégorie A nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les dépenses engagées dans le cadre du présent acte sont estimés à environ EUR 3.000.-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: C. PARK, C. GUILBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2014. Relation: LAC/2014/36868. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014141324/1503.

(140161036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

FlatPack Pro, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 187.378.

— DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le cinq août.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Monsieur Marcus Emile BRANDS, manager, demeurant à L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener, né à Brisbane, Australie, le 6 février 1980.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société à responsabilité limitée «FlatPack Pro», avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 21 mai 2014, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;
- La société a actuellement un capital social de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune,
- Le comparant déclare qu'il est le l'associé unique de la société FlatPack Pro et propriétaire des 100 (cent) parts sociales représentatives du capital social,
- L'associé unique déclare que la Société n'a pas eu d'activité depuis sa constitution et qu'il souhaite procéder à la dissolution de la société FlatPack Pro avec effet immédiat.
- Le comparant déclare assumer la fonction de liquidateur.
- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société «FlatPack Pro».
- Il donne décharge pleine et entière au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

- L'associé unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'associé unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

- Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société FlatPack Pro.

- Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien social de la société dissoute à L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. E. BRANDS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2014. Relation: LAC/2014/37786. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140823/42.

(140159813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Anisgreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 51.157.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014141302/11.

(140160994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

FINDEV S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 37.806.

L'an deux mille quatorze, le quatre septembre

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINDEV S.A. S.P.F.», une société anonyme ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 37.806, constituée suivant acte reçu le 14 août 1991, publié au Mémorial C n°60 de 1992,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 décembre 2009, publié au Mémorial C n°340 du 16 février 2010,

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marine WURTZ,

La présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anouar BELLI

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur de la société et fixation de ses pouvoirs

3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée «MAYFAIR TRUST S.à.r.l.» ayant son siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B112.769.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: WURTZ, BELLI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08/09/2014. Relation: EAC/2014/11941. Reçu soixante-quinze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 09/09/2014.

Référence de publication: 2014140836/47.

(140160061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

DSA Consulting s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6917 Roodt-sur-Syre, 18, Op der Haard.

R.C.S. Luxembourg B 85.789.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit août.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Monsieur André DUCHARME, informaticien, né à Notre Dame du Lac, le 22 juillet 1963 (Canada), demeurant à L-6132 Junglinster, 4b rue des Jardins (l'«Associé Unique»).

Le comparant a exposé et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société «DSA Consulting», avec siège social à L-6917 Roodt-sur-Syre, 18, Op der Haard, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 746 du 16 mai 2002, (la «Société»)

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85.789,

Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

L'Associé Unique est le seul et unique propriétaire des cent (100) parts sociales de la Société.

Le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En tant qu'Associé unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

Le comparant se désigne comme liquidateur de la Société.

L'Associé unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Associé unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par le comparant au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-6132 Junglinster, 4b, rue des Jardins.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de l'associé unique ou remboursement à l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à neuf cents euros (900,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DUCHARME, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2014. Relation: LAC/2014/40130. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 août 2014.

Référence de publication: 2014142076/51.

(140161302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Capon Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 161.070.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Capon Property SA" ayant son siège social à 18, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 161 070, constituée suivant acte reçu le 13 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1331, du 20 juin 2011, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- Le 15 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3084, du 24 décembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Serge BERNARD, demeurant à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le «Secrétaire» et le «Scrutateur») Madame Geneviève BERTRAND, ayant son adresse professionnelle à Rambrouch.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert de siège;
2. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'Assemblée décide, avec effet au 18 août 2014 de transférer le siège de la société au 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Leudelange».

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun actionnaire ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Rambrouch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bernard, Bertrand, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 septembre 2014. Relation: RED/2014/1927. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

p. Le Receveur (signé): Max Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 septembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014142022/56.

(140161489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

ERLP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 180.298.

In the year two thousand and fourteen, on the first of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Real Estate III S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 136325,

here represented by Mr Eric BIREN, manager, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as manager with individual signing power.

Such appearing party is the sole shareholder of "ERLP 1 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 180298, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2756 of 5 November 2013. The articles of incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on 21 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 67 of 08 January 2014.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of ten Pounds Sterling (GBP 10.-), so as to raise it from its current amount of nine million three hundred and twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 9,312,600.-) up to nine million three hundred and twelve thousand six hundred and ten Pounds Sterling (GBP 9,312,610.-) through the issue of ten (10) new shares, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The new shares are to be subscribed by "Europa Real Estate III S.à r.l.", pre-named, paid up by a contribution in kind consisting of a claim held by "Europa Real Estate III S.à r.l.", against the Company for a total amount of seven million five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 7,500,000.-).

The total contribution of seven million five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 7,500,000.-) will be allocated as follows:

- (i) ten British Pounds (GBP 10.-) will be allocated to the share capital of the Company and
- (ii) seven million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety British Pounds (GBP 7,499,990.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at nine million three hundred and twelve thousand six hundred and ten Pounds Sterling (GBP 9,312,610.-) divided into at nine million three hundred and twelve thousand six hundred and ten (9,312,610) shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le premier septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Europa Real Estate III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 136325,

représentée par Monsieur Eric Biren, gérant, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «ERLP 1 S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180298, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2756 du 5 novembre 2013. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 21 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 67 du 08 janvier 2014.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix livres sterling (GBP 10.-) afin de le porter de son montant actuel de neuf millions trois cent douze mille six cents livres sterling (GBP 9.312.600.-) à neuf millions trois cent douze mille six cent dix livres sterling (GBP 9.312.610.-) par l'émission de dix (10) parts sociales nouvelles d'une valeur d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «Europa Real Estate III S.à r.l.», prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par «Europa Real Estate III S.à r.l.», contre la Société pour un montant total de sept millions cinq cent mille livres sterling (GBP 7.500.000.-).

L'apport de sept millions cinq cent mille livres sterling (GBP 7.500.000.-) sera entièrement alloué comme suit:

- (i) dix livres sterling (GBP 10,-) au capital social et
- (ii) sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 7.499.990,-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à neuf millions trois cent douze mille six cent dix livres sterling (GBP 9.312.610.-) divisé en neuf millions trois cent douze mille six cent dix (9.312.610) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 septembre 2014. Relation: EAC/2014/11806. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014142105/100.

(140161407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Birdie Finances, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.980.

— DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Sébastien THIBAL, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de Monsieur Gilles BECKER, directeur de société, né le 31 juillet 1964 à Créhange (France), demeurant au 4 rue de la Culture F-57970 Yutz (France), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 juillet 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, est le seul et unique associé (l'«Associé Unique») de la société "Birdie Finances" (la "Société"), ayant son siège 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 876 en 2010,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 151.980.

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant, déclare avoir parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclare dissoudre et liquider la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en sa qualité d'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social, il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par l'Associé Unique au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la

publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signés: S. THIBAL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33209. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014141948/54.

(140161446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

G.O. IA - Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.564.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The limited liability company (société à responsabilité limitée), G.O. IA - Malta I Limited, incorporated and existing under the laws of Malta, having its registered office at B2, Industry Street, M - QRM 3000 Qormi, Malta and registered with the Trade and Companies Register under number 33881, being the sole shareholder of all of the eighty-nine thousand two hundred (89,200) shares of the company G.O. IA.. Luxembourg One S.à r.l.,

here represented by Max MAYER, employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal delivered to the attorney, which after having been signed 'ne varietur' by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, through its attorney, has requested the notary to act:

1. That the appearing party is the sole shareholder of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of G.O. IA.. Luxembourg One S.à r.l., with registered office in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 96564, incorporated pursuant to a deed of Maître Gerard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 6th October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1222 of 19th November 2003 (the "Company")

2. That the Company's capital is set at two million two hundred thousand and thirty thousand euro (EUR 2,230,000.00), represented by eighty-nine thousand two hundred (89,200) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all fully paid up.

3. That the appearing party, as sole shareholder, resolves to dissolve the Company with immediate effect.

4. That the appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

5. That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purpose of this deed.

6. That the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company.

7. That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any register of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

8. That the appearing party hereby grants full discharge to the managers for their mandate up to this date.

9. That the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Upon these facts the notary stated that the company G.O. IA - Luxembourg One S.à r.l. was dissolved.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at one thousand one hundred and fifty Euro (EUR 1,150.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing party, known to the notary, the appearing person signed together with Us the notary the present deed.

Version française du texte oui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée, G.O. IA - Malta I Limited ayant son siège social au B2, Industry Street, M - QRM 3000 Qormi, Malte et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro 33 881, détentrice des quatre-vingt-neuf mille deux cent (89,200) parts sociales de la société G.O. IA.. Luxembourg One S.à r.l.

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de G.O. IA - Luxembourg One S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 96564, constituée suivant acte reçu par Maître Gerard LECUIT, notaire résidant à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en date du 6 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1222 du 19 novembre 2003 (la "Société").

2. Que le capital social de la Société est fixé à deux millions deux cent trente mille euros (EUR 2.230.000,-) représenté par quatre-vingt-neuf mille deux cent (89.200) parts sociales avec une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes entièrement libérées.

3. Que la comparante, associé unique de la Société, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

4. Que la comparante déclare qu'elle est en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

5. Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoir d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les 4 dispositions du présent acte.

6. Que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

7. Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts ou de tous autres titres seront annulés.

8. Que la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

9. Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société G.O. IA.. Luxembourg One S.à r.l..

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ mille cent cinquante euro (EUR 1.150.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 septembre 2014. Relation GRE/2014/3545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014142143/99.

(140161361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 157.654.

Excerpts of the amended and restated limited partnership agreement (the "partnership agreement") of ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B executed on 2 may 2014

1. Registered Office. The Partnership has its registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Designation of the manager and signatory powers. ECE Real Estate Partners, S.à r.l. (the "Manager"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157549, with a share capital of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), has been appointed to (i) manage the affairs of the Partnership as external manager (gérant) and (ii) act as alternative investment fund manager (AIFM) of the Partnership within the meaning of the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers.

The Manager has all powers and capacity to represent the Partnership vis-à-vis third parties and to validly commit the Partnership in all the operations which are covered by its purpose as described in the Partnership Agreement.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge aus dem geänderten Gesellschaftsvertrag (der "Gesellschaftsvertrag") der ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B unterzeichnet am 2. Mai 2014

1. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg.

2. Wahl des Verwalters und Zeichnungsbefugnisse. ECE Real Estate Partners, S.à r.l. (der "Verwalter"), eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen in Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B157549, mit einem Gesellschaftskapital von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000.-), wurde ernannt, um (i) die Angelegenheiten der Gesellschaft als externen Verwalter (gérant) und (ii) als Verwalter alternativer Investmentfonds (AIFM) der Gesellschaft im Sinne des luxemburgischen Gesetzes vom 12. Juli 2013 über Verwalter alternativer Investmentfonds, zu verwalten.

Der Verwalter verfügt über alle Befugnisse und die Fähigkeit die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und sie in allen Geschäften, die durch ihren im Gesellschaftsvertrag beschriebenen Zweck gedeckt sind, rechtsgültig zu verpflichten.

Référence de publication: 2014141451/35.

(140160711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Formart Kirchberg Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 94.069.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69216 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014141887/10.

(140161431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.